LIMEYRAT



BULLETIN MUNICIPAL

Septembre 2026

Numéro 63

ISSN 2969-8057

Sommaire

Le mot du maire 3,4
Réunions du conseil municipal5 à 23
Etat civil 23
Cérémonie des vœux : 23
Le conseil municipal 2026 24, 25
Aménagement de la circulation dans le bourg.....25
Exposition de minéraux..... 26
Informations sur le réseau d'eau potable.. 26, 27
Mouvement de personnel à l'école..... 28
Divers28 à 32
Repas des Aînés 33, 34
Du côté de l'école et du RPI35 à 38
A la bibliothèque Andrée Chedid39 à 42
Appel à participation 42

La parole aux associations :
Amicale Laïque43
Amicale de Chasse44
Les Amis de la Bibliothèque45 à 47
Les Amis du RPI47, 48
Football club.....48
Comité des fêtes49 à 51

Informations

MAIRIE

Horaires d'ouverture de la mairie au public :
- Mardi : 13 heures 30 - 18 heures
- Jeudi : 9 heures - midi /13 heures 30 - 17 heures
- Vendredi : 13 heures 30 - 17 heures
- Samedi : 10 heures - midi

Permanences du Maire à la mairie :
- Le mardi, de 16 heures 30 à 18 heures
- Le jeudi, de 16 heures à 17 heures
- Le samedi, de 10 heures à midi

Merci de prendre rendez-vous auprès du secrétariat.

Secrétaire général : Philippe Vayries

AGENCE POSTALE

Horaires d'ouverture de l'agence au public :
Du lundi au samedi : 9 heures 30 - midi
Départ du courrier à 9 heures 30 sauf le samedi (départ de Thenon avant midi)

Responsable : Daniel Forest

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Horaires d'ouverture au public :
* Le mardi de 16 heures à 18 heures,
* Le jeudi de 15 heures à 17 heures
* Le samedi de 10 heures à midi.

Un service de portage de livres est également proposé.
Tél 05 53 04 05 07

Responsable : Josiane Ballesta

Photos à la Une :

La plantation du mai des élus
L'équipe féminine U14-U17 de football championne de Dordogne
Le carrefour du bourg aménagé

Quatrième de couverture :

Décorations et illuminations de foin d'année

Equipements de loisirs : Le **court de tennis** situé derrière le stade, **l'aire de jeux** à côté de la salle des fêtes et le **terrain de boules** (aujourd'hui équipé d'un éclairage pour la nuit) près du vieux cimetière sont accessibles gratuitement et sont placés sous la responsabilité des usagers. Nous comptons sur le civisme de chacun pour leur maintien en bon état et un accès justement réparti entre tous les intéressés.

Mémento

Mairie : Tél. 05 53 04 40 82 - Email : accueil@mairie-limeyrat.fr
Site internet : http://www.limeyrat.net - **INTRAMUROS,** sur smartphones et tablettes
Agence postale : Tél / Fax : 05 24 13 03 88 / **Bibliothèque :** Tél : 05 53 04 05 07
École : Tél : 09 61 11 43 / **Garderie / cantine** : 05 53 04 07 78

Les responsables du journal vous souhaitent une bonne lecture. Ils vous prient de bien vouloir les excuser de toute erreur ou omission qu'ils auraient pu commettre. Toutes remarques ou suggestions seront les bienvenues. Merci !

Les textes des associations sont écrits sous la responsabilité de leurs auteurs.

Éditorial : le mot du maire

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Notre bulletin reprend du service pour un mandat supplémentaire.
En effet, au mois de mars 2026, vous avez été appelés à renouveler le conseil municipal comme dans toutes les communes de France.

Cette année, il y avait peu de surprise : en l'absence de candidatures nouvelles, l'ensemble des élus de 2020 ont accepté de poursuivre le travail entrepris il y a 6 ans : une satisfaction pour moi de constater que toutes et tous ont apprécié l'ambiance de travail au sein de cette assemblée et une motivation aussi pour moi de reprendre du service pour 6 années supplémentaires avec une équipe efficace, motivée au service de tous les habitants, respectueuse du dialogue et des débats indispensables à la vie démocratique.

Pour ce scrutin, les règles avaient changé pour les communes comme la nôtre : les listes devaient être complètes, paritaires et il n'était plus possible de panacher ou de rayer des noms sur les bulletins sous peine de nullité. Des dispositions qui ont sans doute désorienté les électeurs, notamment dans le cas où il n'y avait qu'une liste. Elles ont peut-être aussi dissuadé des initiatives nouvelles en imposant des listes entières, rejetant les candidatures individuelles.
Il n'est pas certain que cette réforme soit pérennisée en l'état pour les petites communes en raison des oppositions qu'elle a suscitées avant et surtout après le scrutin.
Par contre , il était possible cette fois de présenter 2 candidats supplémentaires (un candidat et une candidate, parité oblige) appelés à siéger en cas de départ d'un ou d'une élue en cours de mandat, évitant de siéger en équipe incomplète en attendant une élection partielle. Merci aux 2 jeunes qui nous ont rejoints.

A la suite de ce scrutin, l'ensemble des élus a souhaité renouer avec la tradition de la plantation du mai, marquant le début d'une ère nouvelle et permettant à tous les habitants de se retrouver pour un moment festif.

Ce nouveau mandat a débuté par un chantier attendu depuis longtemps : l 'aménagement de la circulation dans le bourg avec la création d'un rond point sur la place du 1er Avril 1944, la matérialisation des voies, la mise en place de passages piétons et la réservation d'espaces en bordure de chaussée. Nous espérons bien que ces dispositions faciliteront la fluidité de la circulation et permettront de limiter la vitesse des véhicules, trop souvent excessive, comme c'est aussi le cas, hélas, sur la plupart de nos routes.

Cet été, tout le territoire a été impacté par plusieurs périodes de canicule qui ont mis à mal les organismes humains (travailleurs, personnes fragiles) ainsi que les animaux (domestiques ou sauvages). Ces fortes chaleurs associées à une absence de précipitations pendant plusieurs mois ont conduit à une situation de sècheresse qui a bouleversé les travaux des champs et lourdement hypothéqué les récoltes. Elles ont aussi conduit à l'annulation de bon nombre d'évènements festifs, y compris localement.

Cette situation, appelée sans aucun doute à se reproduire avec le dérèglement climatique, doit nous conduire à adapter nos comportements tant sur le long terme que sur des mesures à effet immédiat. Il nous faut des aménagements pour faire face à la chaleur, à la sècheresse, pour lutter contre les incendies mais il nous faut aussi œuvrer, chacun à notre place, pour limiter notre impact sur le réchauffement climatique .

Et justement, l'arrivée de l'été a été marquée par une panne privant les usagers d'eau potable pendant plus de 24 heures. Cet évènement a rappelé le rôle essentiel de la ressource en eau potable, tant pour les hommes que pour les animaux d'élevage privés d'abreuvage en période estivale. Elle doit nous interpeler sur la nécessaire économie de cette ressource, de sa protection mais aussi sur la maintenance permanente des installations vitales pour nous tous.

A propos de sècheresse, de ressource en eau, le réseau d'eau potable de notre commune a été modernisé sur le secteur de la Pinolie et du Bourg après la Chosedie en 2024. Ce fut pour nous l'occasion de faire procéder à l'installation de 3 poteaux incendies sur le tracé de la nouvelle conduite. La mise en place de la Défense Extérieure Contre l'Incenfdie généralisée est plus que jamais d'actualité. Mais il existe aussi des moyens de lutte contre les incendies à la portée de chacun : il s'agit tout d'abord de la prudence redoublée en période estivale mais aussi de l'entretien des espaces boisés et des abords des habitations ; à ce sujet, il convient de rappeler à chaque propriétaire de bâtiment son Obligation Légale de Débroussaillement.

Au moment où vous lirez ces lignes, nous aurons partagé les moments récréatifs que nous offre la traditionnelle fête patronale, une date importante pour la vie à Limeyrat.

Et dans les semaines qui vont suivre, nous retrouverons les nombreuses animations qui nous rassemblent, au premier rang desquelles la fête du solstice et de Noël.

Belle fin d'été à toutes et à tous.

Claude Sautier

Des sigles à déchiffrer dans ce bulletin : Voici quelques traductions pour s'y retrouver

ADMR : Aide à **D**omicile en **M**ilieu **R**ural
AEP : **A**dduction d'**E**au **P**otable
AMF : **A**ssociation des **M**aires de **France**
ASSAD : **A**ssociation de **S**ervice de **S**oins et d'**A**ide à **D**omicile
ATD : Agence **T**echnique **D**épartementale
BDDP : **B**ibliothèque **D**épartementale **D**e **P**rêt
CCTHPN : **C**ommunauté de **C**ommunes **T**errassonnais **H**aut **P**érigord **N**oir
CdC : **C**ommunauté **d**e **C**ommunes
CFU : **C**ompte **F**inancier **U**nique
CIAST : **C**entre **I**ntercommunal d'**A**ction **S**ociale du **T**errassonnais
CFE : **C**ontribution **F**oncière des **E**ntreprises
CNAS : Centre **N**ational d'**A**ction **S**ociale
CNP : Caisse **N**ationale de **P**révoyance
CST : **C**omité **S**ocial **T**erritorial
DDT : **D**irection **D**épartementale des **T**erritoires
DECI : Défense **E**xtérieure **C**ontre l'**I**ncendie
DETR : **D**otation d'**E**quipement des **T**erritoires **R**uraux
EPCI : **É**tablissement **P**ublic de **C**oopération **I**ntercommunale
ERP: Etablissement **R**ecevant du **P**ublic
FRR (zones) : **F**rance **R**uralités **R**evitalisation (ex ZRR)
GEMAPI : **G**estion des **M**ilieux **A**quatiques **P**révention des **I**nondations
MNT : Mutuelle **N**ationale **T**erritoriale
OLD : **O**bligation **L**égale de **D**ébroussaillement
PLUi : Plan **L**ocal d'**U**rbanisme **i**ntercommunal
REOMi : **R**edevance d'**E**nlèvement des **O**rdures **M**énagères **i**ncitative
RIFSEEP : Régime **I**ndemnitaire tenant compte des **F**onctions, **S**ujétions, de l'**E**xpertise et de l'**E**ngagement **P**rofessionnel
RPQS : Rapport sur le **P**rix et la **Q**ualité du **S**ervice
SAD : Service **A**utonomie à **D**omicile
SDE24 : **S**yndicat **D**épartemental d'**E**nergies de Dordogne
SDIS : **S**ervice **D**épartemental d'**I**ncendie et de **S**ecours
SIVS : **S**yndicat **I**ntercommunal à **V**ocation **S**colaire
SIAEP : **S**yndicat **I**ntercommunal d'**A**dduction d'**E**au **P**otable
SMBI : **S**yndicat **M**ixte du **B**assin de l'**I**sle
SMBVV : **S**yndicat **M**ixte du **B**assin **V**ersant de la **V**ézère
SMD3 : **S**yndicat **M**ixte **D**épartemental des **D**échets de la **D**ordogne
SMDE : **S**yndicat **M**ixte **D**épartemental de l'**E**au
TEOMi : **T**axe d'**E**nlèvement des **O**rdures **M**énagères **i**ncitative
TH : **T**axe d'**H**abitation
THRS : **T**axe d'**H**abitation sur les **R**ésidences **S**econdaires
TFB : **T**axe sur le **F**oncier **B**âti
TFNB : **T**axe sur le **F**oncier **N**on **B**âti
ZAE : **Z**one d'**A**ctivité **E**conomique

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'intégralité des procès-verbaux des réunions du conseil municipal, les documents annexes, les délibérations sont disponibles sur le site Web de la commune à l'adresse : http://limeyrat.net à la rubrique Conseil municipal et sur Intramuros installé sur smartphone.
Les astérisques () renvoient à des articles dans le bulletin*

30 SEPTEMBRE 2025 à 18H30

COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

Conseil d'administration de l'ADMR de Thenon :
Le bureau a été renouvelé, une nouvelle secrétaire adjointe a été élue.
Une secrétaire administrative à mi-temps a été recrutée en complément du temps plein.
Bilan de l'activité : 19 salariées, 174 bénéficiaires, 950 heures de plus qu'en 2024
L'absentéisme est en baisse.

ORDRE DU JOUR

Présentation du rapport d'activité 2024 du SDE 24 :
Le maire présente le rapport d'activité 2024 du SDE 24. Il est mis à disposition des élus et du public

Présentation du rapport annuel 2024 du SMD3 :
Le maire présente le rapport annuel 2024 du SMD3. Il est mis à disposition des élus et du public

Augmentation du temps de travail au tableau des effectifs :
Suite aux changements récents survenus au restaurant scolaire, les temps d'emploi ont été adaptés.
La délibération D2025-25 est adoptée.

Indemnité forfaitaire annuelle pour fonctions essentiellement itinérantes au sein de la commune :
L'agent recruté le 1er juillet 2025 se déplace principalement avec son véhicule personnel. Des indemnités forfaitaires de déplacement de 600 € annuel seront versées .
La délibération D2025-26 est adoptée.

Tarif de location de la salle des fêtes :
Le maire propose de revoir le contrat de location et les tarifs de location de la salle des fêtes. Les conseillers s'accordent pour porter le tarif non-habitants de Limeyrat à 300 € à compter du 1er janvier 2026 pour les nouvelles réservations.
Le tarif pour les Limeyratois reste inchangé à 150 €.
La délibération D2025-27 est adoptée.

Demandes de subventions périscolaires
- Ecole de Limeyrat : une aide de 2 000 € est proposée pour une classe transplantée en fin d'année scolaire à l'Ile d'Oléron.
- Collège de Thenon : demande de participation pour un voyage à Naples pour les élèves de 4ème. Une aide de 200 € est proposée.
- Lycée de Terrasson : demande de participation pour un voyage à Tarragone (Espagne). Une aide de 150 € est proposée.
La délibération D2025-28 est adoptée.

INFORMATIONS DU MAIRE

- Informations sur la situation des agents de l'école
Suite à la vacation du poste de cantinière, une personne ayant exercé en école et en EHPAD a été recrutée sur un temps de travail rémunéré de 22h30 par semaine.
Au ménage, pour permettre l'exercice des activités le lundi, une heure de nettoyage rapide de la grande salle à la salle des fêtes sera ajoutée le lundi aux 2 heures du mercredi. .

- Protection Sociale Complémentaire "Santé"
A compter du 01/01/2026, les collectivités devront participer à la complémentaire santé des agents. L'avis du Comité Social Territorial doit être demandé au préalable. La commune doit fixer le montant de sa participation.
Il est proposé de contribuer à hauteur de 20 € par agent et par mois. La commission Ressources Humaines se réunira pour étudier les modalités de mise en œuvre.

- Avancement des travaux d'eau potable :
- Les travaux d'enfouissement des réseaux d'eau potable et la pose des nouveaux compteurs est terminée dans les secteurs de La Pinolie et du vieux bourg.
- Désormais, il reste le goudronnage des parties de chaussée endommagées. La société pressentie pour ces travaux tardant à donner suite aux sollicitations, un nouveau contrat pourrait être signé par le syndicat avec une autre entreprise. La commune devra rester en contact avec cet opérateur pour s'assurer de la reprise de toutes les zones concernées et pour décider si des travaux complémentaires à ses frais sont nécessaires.

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

-Fin de la mise en accessibilité du bâtiment de la mairie : rappel des demandes de la DDT et évaluation des travaux à effectuer **:**

La finalisation de la mise en accessibilité du bâtiment est nécessaire pour signer l'arrêté de conformité et toucher la dernière subvention restante du Département. Il convient donc de reprendre l'ensemble des demandes de la DDT et d'engager rapidement les travaux de signalétique.

Informations sur les achats informatiques :

2 ordinateurs portables neufs ont été achetés : 1 pour l'école et 1 pour la mairie. Ce dernier sera connecté sur une station d'accueil permettant le branchement simultané de tous les périphériques (écrans, souris-clavier, réseau local et internet, extensions USB…). Il pourra bien entendu être utilisé aussi comme portable par le secrétariat (réunions, déplacements…)

2 nouveaux écrans ont été achetés pour être compatibles avec l'ordinateur ; les anciens pourront servir sur des postes ailleurs.

L'accès à internet a été rétabli par Orange et tout semble fonctionner mais on attend toujours l'installation des appareils téléphoniques.

Etat de la trésorerie à ce jour (30/09/2026):

La trésorerie se monte à 103 369.89 €, un montant correct, sachant qu'il convient de garder au minimum 50 000 € d'avance pour régler les dépenses courantes.

- Etat de consommation des sommes portées au budget en investissement 2025 :

Dépenses 2025	Prévision	Réalisé
	Restes à	réaliser
Autres bâtiments (APC)	1 110.00	0,00
Voirie	150 719.22	110 769,78
Total	**151 829.22**	**110 769,78**
	Bilan	**41 059,44**

Dépenses 2025	Prévision	Réalisé
	Budget	principal
Remboursement capital emprunts bancaires	48 000.00	48 000.00
remb cautions loyers	500.00	0.00
Parapet Pont SNCF	3 000.00	0.00
Armoire	600.00	0.00
Panneaux signalisation	3 000.00	466.60
Lave vaisselle	1 700.00	1 686.84
Matériel voirie	2 000.00	0.00
Outillage	2 000.00	1 351.31
informatique	2 600.00	2 900.19

Dépenses 2025	Prévision	Réalisé
	Budget	principal
Poteaux incendie	7 500.00	6 840.00
Bâches DECI	3 500.00	0.00
Eclairage pétanque	600.00	0.00
Accessibilité	15 000.00	
Poubelles	600.00	
Consigne cuve gaz	200.00	200.00
Busage fossés	4 000.00	
Tableau F. Costa	0.00	2 000.00
Coffret cloches	0.00	1476.00
TOTAL	**94 800.00**	**64 920,94**
Bilan de l'année		**+ 29 879,06**
Cumul RAR + BP		**+ 70 938,50**

Recettes	Prévision	Réalisé
	Restes à	réaliser
Subv. Départ. Voirie	19 327,25	0.00
Subv. Départ. adressage	1832.00	1 832.00
Agence postale	2 320.00	1 963.30
Total	**23 479.25**	**3 795,30**
	Bilan	**- 19 683,95**
	Budget	principal
FCTVA	**18 600.00**	18 603.72
Taxe d'aménagement	500.00	0.00
encaissement cautions loyers	500.00	0.00
Fonds de concours CCTHPN 25% (voirie)	6 125.00	0.00
Fds de Conc. CCTNPH (DECI)	4 000.00	
TOTAL	**29 725.00**	**18 603.72**
Bilan de l'année		**- 11 121,28**
Cumul RAR + BP		**- 30 805,23**

QUESTIONS DIVERSES

Dates des fêtes de fin d'année :

- Repas des aînés : 22 novembre
- Repas des agents : 5 décembre à 18h00
- Père Noël de l'école et du RPI : 15 décembre après-midi.
- Vœux du conseil : 3 janvier 2026 à 18h30

17 DECEMBRE 2025 à 20H30

COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

Conseil d'école 14/10/2025 :
- Présentation des nouveaux représentants des parents d'élèves élus.
- Modifications et validation des règlements intérieurs et de la charte des Techniques d'Information et de Communication à l'Ecole
- Présentation de projets pédagogiques en cours et à venir
- Organisation pédagogique et projet d'école
- Compte rendu des évaluations nationales du CP au CM2
- Nouveaux programmes
- Tableau des effectifs :
 Fossemagne : PS : 10 ; MS : 9 ; GS : 8 ;
 CP : 10 ; CE1 :9
 Limeyrat : CE21 : 5 ; CM1 : 7 ; CM2 : 11
- Points sur les contrôles de sécurité

Conseil communautaire 21/11/2025 :

Finances/ Fiscalité :
Prolongation de la participation financière des CdC au Syndicat Mixte Périgord Numérique pour 2026-2038 (1 989 751 € pour CCTHPN)
Attribution de compensation définitives 2025 de la CdC aux communes (montant inchangé pour notre commune : 127 787 €)
Décisions modificatives Budget assainissement - DM n°3 et Budget principal- DM n° 4
Groupement de commandes : acquisition de défibrillateurs pour les communes
Travaux :
- Attribution de l'accord-cadre pour la réalisation de travaux d'office et de sécurisation dans le cadre de procédures d'urgence (périls imminents) sur le territoire
- Attribution du marché pour l'aménagement de la zone d'activités de Bellevue sur la commune de Thenon

Cycle de l'eau :
Modification de la délibération n°2018/078/8.8 du 11 juillet 2018 concernant le contrôle de la partie privée du branchement d'assainissement collectif (163 € TTC)
Développement :
Avenant n°1 des Conditions Générales d'Utilisation du service d'autopartage de la CCTHPN : possibilité de conserver le véhicule au domicile pour le lendemain
Ressources Humaines :
- Participation complémentaire à la Mutuelle des agents (20 €/mois/agent)
- Contrat d'assurance statutaire 2026
- Modification du tableau des effectifs.

Décisions du Président : information du conseil communautaire : aide aux entreprises

Contrôle du passage à niveau PN66 :
Un contrôle de sécurité a été effectué sur le passage à niveau situé sur le Chemin de la Tuilerie. Plusieurs aménagements sont nécessaires, essentiellement au niveau de la signalisation et de la réfection partielle de la chaussée.

ORDRE DU JOUR

Présentation du rapport d'activité 2024 CCTHPN :
Le maire présente le rapport d'activité 2024 de la CdC. Il est mis à disposition des élus et du public.

Présentation du rapport d'activité 2024 SPANC :
Le maire présente le rapport d'activité 2024 du Service Public d'Assainissement Non Collectif. Il est mis à disposition des élus et du public.

Présentation du rapport d'activité 2024 Assainissement 2024 :
Le maire présente le rapport d'activité 2024 de l'assainissement collectif géré par la CdC. Il est mis à disposition des élus et du public.

Présentation du rapport d'activité 2024 du SMBI :
Le maire présente le rapport d'activité 2024 du Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle. Il est mis à disposition des élus et du public.

Présentation du rapport annuel 2024 du SMD3 ;
Le maire présente le rapport annuel 2024 du SMD3. Il est mis à disposition des élus et du public.

Présentation du rapport d'activité 2024 Eau Cœur du Périgord
Le maire présente le rapport d'activité 2024 du syndicat d'Adduction d'Eau Potable. Il est mis à disposition du public. Le Conseil municipal doit se prononcer :
La délibération D2025-30 est adoptée.

Assurance statutaire du personnel 2026 b:
Le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.
Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances, il demande à l'assemblée de se prononcer.
La délibération D2025-31 est adoptée.

Protection Sociale Complémentaire «Santé» :
A partir du 1er janvier 2026, les collectivités devront participer au financement des garanties de protection sociale des agents. Le Centre de Gestion de la Dordogne a proposé aux collectivités qui le souhaitent la signature d'une convention avec la MNT.
La commune de Limeyrat, après avoir étudié les

différentes options disponibles et avoir recensé les contrats des agents, a choisi ce conventionnement qui aura dès 2026 un effet bénéfique pour plusieurs agents.
La délibération D2025-32 est adoptée.

Décision Modificative n° 1 :
Le trésorier a envoyé une dépense à régulariser de 208,55 € correspondant à un remboursement de taxe d'aménagement.
Décision du maire D2025-29 du 16/12/2025.

Convention de groupement de commandes pour équipement de défibrillateurs :
La Communauté de Communes a créé un groupement de commandes pour le remplacement des défibrillateurs des communes afin d'en réduire le coût. Il est proposé d'approuver la participation de la collectivité à ce groupement.
La délibération D2025-33 est adoptée.

Motion pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes
L'Association des Maires de France propose aux communes de s'associer à sa motion pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes.
La commune de Limeyrat vote cette motion
La délibération D2025-34 est adoptée.

Suppression et création de postes au tableau des effectifs
Le deuxième cantonnier a fait part de son souhait de rompre son contrat avec la commune pour être employé à temps plein par la commune de Brouchaud.
Il est proposé d'étudier la possibilité d'un complément horaire pour un agent contractuel.
La délibération D2025-35 est adoptée.

INFORMATIONS DU MAIRE

Coupes de bois sur les emprises SNCF :
La SNCF a entrepris le débroussaillement et le déboisement des bordures de la voie ferrée pour assurer la sécurité des trains. L'entreprise en charge du chantier a proposé que le bois coupé soit mis à la disposition des habitants de la commune en attendant de procéder au broyage.
La commune a assuré le relais d'information auprès de la population et reçoit les conventions passées avec les gens intéressés par cette récupération de bois.

Fin du transport à la demande pour le train à partir de Limeyrat :
La mairie a reçu un courrier du Président du Conseil Régional nous informant que le transport à la demande, pour rejoindre la gare de St Pierre de Chignac ou en revenir, a fait l'objet d'une évaluation : Il en ressort que le nombre d'usagers faisant appel à ce dispositif est trop faible pour envisager, à notre grand regret, son maintien. Il a donc été supprimé à partir du 13/12/2025.
Le Maire propose d'adresser un courrier au Président de la Région pour exprimer le désaccord des élus locaux avec le déclin progressif de l'usage des petites lignes en raison de mesures inadaptées aux besoins de la population.

Courrier de la SCI Brunaux Immobilier :
La mairie a reçu un courrier recommandé avec accusé de réception concernant le raccordement au réseau d'assainissement collectif. Cette compétence appartenant désormais à la communauté de communes, le courrier a été transféré.

04 FÉVRIER 2026 à 20H00

COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

Rendez-vous avec M. F. Charpentier pour l'aménagement des carrefours :
Présentation du dossier réalisé par l'ATD et observation sur place : M. Charpentier, responsable Unité d'aménagement, recommande une purge dans le carrefour de la place du 1er Avril 1944 pour supprimer la poche d'argile qui provoque la fissuration du goudron à cet endroit.

Rendez-vous avec les entreprises de voirie :
Rendez-vous avec le responsable de NGE (16/01) puis celui de Lagarde et Laronze (26/01) pour observer les malfaçons de goudronnage récent sur la Route de la Chapellenie d'une part et la Route de Maison Rouge d'autre part.

Comité syndical du SIVS de Thenon (15/01) :
Attribution de subvention au collège de Thenon
Fermeture d'un poste d'adjoint administratif
Recrutement d'un emploi de vacataire pour un chauffeur
Etude de la possibilité d'acheter un nouveau bus
Présentation de la situation financière
Mise en place d'un système d'alerte des familles par SMS

ORDRE DU JOUR

Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux - Éclairage Public des ZAE :

Monsieur le Maire expose que la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, par délibération en date du 26 septembre 2024, a sollicité son adhésion afin de transférer au SDE 24 une compétence à la carte : la compétence Éclairage Public des parcs d'activités (ZAE).
Le Président du SDE 24 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

La délibération D2026-01 est adoptée.

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026

Le Budget Primitif 2026 sera voté en avril. Il est proposé d'autoriser le maire à engager et mandater, en attendant, les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :
- Somme budgétée en 2025 : 197 429,22 €
- 25 % des crédits ouverts en 2025, soit 49 357,30 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :
Immobilisations corporelles Chapitre 21
- Art 2132, immeubles de rapport : 2 000,00 €
- Art 2135, installations générales : 5 357,30 €
- Art 2151, réseaux de voirie : 35 000,00 €
- Art 215738, autre matériel : 5 000,00 €

Art 2158, autres installations, matériels : 2 000,00 €
Soit au total : **49 357,30 €**

La délibération D2026-02 est adoptée.

Déplacement des containers SMD3 Route du Vallon :

Suite à la demande de riverains se plaignant des désordres fréquents autour des bornes (dépôts sauvages, mauvaises odeurs…), il a été décidé avec les responsables du SMD3 de déplacer les containers à une centaine de mètres plus loin sur la même voie.

Travaux d'aménagement des voies de circulation du bourg ;

Au moment de l'élaboration du budget primitif 2025, il avait été prévu, dans les travaux de voirie, de réaliser l'aménagement de la circulation dans le bourg proposé par l'ATD :
- En matérialisant les voies aboutissant au carrefour de la Place du 1er Avril 1944 et en implantant un rond-point franchissable.

En créant une voie « tourne à gauche » pour aller vers la place de l'église au niveau du carrefour de la Route du Séquoia et de la Rue d'Abzac.
Ces travaux n'ayant pas été réalisés en 2025, il est proposé de les lancer dès maintenant : les devis se montent à 22 400 € HT (26 880 € TTC).
Il est proposé de solliciter une aide auprès de la Communauté de communes dans le cadre de l'aide aux communes décidée en 2025.
La délibération D2026-04 est adoptée.

Travaux de voirie urgents ;

Plusieurs reprises de voirie réalisées à l'automne 2025 présentent des dégradations précoces. Les entreprises concernées (NGE, Route de la Chapellenie et Lagarde et Laronze, Route de Maison Rouge) ont été convoquées et doivent corriger ces malfaçons.
Au niveau du carrefour entre la Route du Vallon et la Route des Côtes, le bas-côté présente un risque de basculement vers le pré en contrebas. La solution serait vraisemblablement de poser des bordures pour stabiliser le talus. Un devis a été demandé. Il se monte à **1 815,20 € HT**.
La délibération D2026-05 est adoptée.

Point budgétaire ;

Le budget 2025 est exécuté.
Ci-dessous, le CFU provisoire qui sera présenté lors d'un prochain conseil :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
LIBELLE	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)
Compte Financier Unique				
Résultats reportés	0,00	228 617,86	99 960,27	0,00
Opérations de l'exercice	446 235,12	516 286,74	160 747,23	252 909,26
Totaux	**446 235,12**	**744 904,60**	**260 707,50**	**252 909,26**
Résultats de clôture	0,00	298 669,48	7 798,24	0,00
Restes à réaliser			0,00	19 327,25
Totaux cumulés	**446 235,12**	**744 904,60**	**260 707,50**	**272 236,51**
Résultats définitifs	**0,00**	**298 669,48**	**0,00**	**11 529,01**

Le résultat provisoire à affecter :

Pour mémoire		
Résultat de fonctionnement antérieur reporté		228 617,86
Résultat d'investissement antérieur reporté		-99 960,27
Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2025		
Résultat de l'exercice		92 162,03
Résultat antérieur		-99 960,27
Solde d'exécution cumulé (001)		-7 798,24
Restes à réaliser au 31 décembre		
Dépenses		0,00
Recettes		19 327,25
Solde des restes à réaliser		19 327,25
Besoin de financement de la section d'investissement		
Rappel du solde d'exécution cumulé		-7 798,24
Rappel du solde des restes à réaliser		19 327,25
Excédent de financement de l'investissement		*11 529,01*
Résultat de fonctionnement à affecter		
Résultat de l'exercice		70 051,62
Résultat antérieur		228 617,86
Total à affecter		298 669,48
Affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :		
1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)		0,00
2° Affectation complémentaire en réserves		0,00
TOTAL du 1068		**0,00**
3° Restes sur excédents de fonctionnement à reporter au BP sur ligne 002 (en recettes si >0 et en dépenses si <0)		**298 669,48**

Multiple rural : situation du commerce :

Le gérant du Multiple Rural a rencontré le maire et lui a fait part de difficultés économiques.

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Le maire propose à l'assemblée la prolongation du rabais de **470 € durant six mois.**
La délibération D2026-03 est adoptée.

INFORMATIONS DU MAIRE

Coupes de bois sur les emprises SNCF ;
Les travaux de coupes sont terminés. Le ramassage par les habitants de la commune n'est plus autorisé depuis le 26 janvier 2026. Une entreprise est en train de collecter et broyer les restes de branchages. Elle procède à la remise en état des bas-côtés et des chemins ruraux dégradés par les engins.

Contrôle électricité des bâtiments municipaux ;
Le maire expose que la périodicité des vérifications des installations électriques est fixée à un an. Tous les bâtiments recevant du public sont concernés : salle des fêtes (816,73 € en 2025), école, mairie, stade, église. Il est proposé de demander à l'entreprise qui contrôle la salle des fêtes (SOCOTEC) de le faire pour les autres bâtiments.

Activité yoga à la salle des fêtes ;
Mme Bureau, professeure de yoga exerçant déjà dans plusieurs communes voisines, a demandé à donner des cours à Limeyrat. Elle le fera le mardi soir à la salle des fêtes

10 MARS 2026 à 20H30

COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

Conseil communautaire 02/03/2026 :
- Vote des taux des contributions directes locales, de la TEOM (secteur de Terrasson), du produit attendu de la GEMAPI
- Vote du compte de gestion et du compte administratif (provisoires en raison d'une panne informatique des services de la DGFIP). Affectation des résultats
- Adoption du budget principal 2026 et des budgets annexes (REOMi, Zones d'activités, Assainissement)
- Bilan des acquisitions foncières en 2025
- Attribution de subventions aux associations et aux entreprises

ORDRE DU JOUR

Préparation de l'élection municipal du 15 mars 2026 - composition du bureau de vote

En vue de l'élection municipale du 15 mars 2026, il est proposé de constituer le bureau de vote.

INFORMATIONS DU MAIRE

Situation du multiple rural :
Le gérant a placé son commerce en redressement judiciaire. Cette procédure doit durer un an et permettre d'évaluer la capacité du commerce à poursuivre son activité.
Pour augmenter son chiffre d'affaires, le boulanger ouvrira l'après-midi et proposera des pizzas le week-end

22 MARS 2026 à 18H00

ORDRE DU JOUR

Installation du conseil municipal et élection du maire :

La séance est ouverte sous la présidence de M. CHIOROZAS Jean-Paul, doyen d'âge qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

M. BAYLET Francis
M. CHIOROZAS Jean-Paul
M. CONSTANT Didier
Mme DUMAS Natacha
M. DUMAURE Arnaud
Mme GAILLARD Christine
Mme MOULINIER Annie
Mme PATRIS Hélène
Mme PESQUIER Marie-Eugénie
M. RAYNAUD Sylvain
M. SAUTIER Claude

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote. M. Claude Sautier est candidat.

Élection du maire : premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.
M. Claude Sautier, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.
M. Claude Sautier a déclaré accepter d'exercer cette fonction.
Le doyen lui remet l'écharpe tricolore.

La délibération D2026-07 est adoptée.

Le Maire élu prend la présidence de la séance

Création des postes d'adjoints

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte onze membres ;

Il est proposé d'élire 3 adjoints

La délibération D2026-08 est adoptée.

Élection des adjoints au maire

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.
Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote. Une liste de 3 conseillers a été déposée : M. Constant Didier, Mme Marie-Eugénie Pesquier, M. Francis Baylet.

La liste CONSTANT Didier ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire et immédiatement installés :

M. CONSTANT Didier,
Mme PESQUIER Marie-Eugénie,
M. BAYLET Francis

La délibération D2026-09 est adoptée.

Le PV de l'élection du Maire et des Adjoints est rédigé et signé
Le tableau du Conseil municipal est mis en place.
La Charte de l'Élu local est distribuée et lue à haute voix par le maire

Proposition de création d'un poste de Conseiller municipal délégué :

Le Maire indique qu'il propose la création d'un poste de conseiller municipal délégué dont les délégations de fonction seront précisées par arrêté.

Fixation des indemnités de fonction des élus

Considérant que toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal ;
Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions des élus concernés dans la limite des taux maxima prévus par la loi ;
Considérant que le conseil municipal peut, par délibération, fixer une indemnité de fonction inférieure au barème applicable, à la demande du maire ;
Considérant que Monsieur le maire, les adjoints et le conseiller délégué ont demandé expressément à cette assemblée de percevoir une indemnité de fonction inférieure au barème légal dans un souci de rigueur budgétaire ;
Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Que le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints (et éventuellement des conseillers) est fixé aux taux suivants :

- maire : **18,70 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1er adjoint : **7,15 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2e adjoint : **7,15 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3e adjoint : **7,15 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique
- conseiller(s) délégué(s) : **3,85 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique

La délibération D2026-10 est adoptée.

Désignation des délégués intercommunaux

Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

« Les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1 000 habitants au sein des organes délibérants des communautés de communes sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau »

Le Conseil municipal de la commune de Limeyrat DÉSIGNE :
Titulaire (maire) : M. SAUTIER Claude
Suppléant (1er adjoint) : M. CONSTANT Didier
La délibération D2026-11 est adoptée.

Désignation des délégués du SIVS Fossemagne - Limeyrat - St Antoine d'Auberoche :

Il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès du SIVS Fossemagne, Limeyrat et Saint Antoine d'Auberoche;
Le conseil municipal de la commune de Limeyrat DÉSIGNE :
- Délégués titulaires : M.SAUTIER Claude, Mme PESQUIER M-Eugénie
- Délégués suppléants : M. RAYNAUD Sylvain, Mme GAILLARD Christine

La délibération D2026-12 est adoptée.

Désignation des délégués du SIVS Thenon :

Il convient de designer deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès du SIVS Thenon ;

Le Conseil municipal de la commune de Limeyrat DÉSIGNE :

Délégués titulaires : M. RAYNAUD Sylvain,
Mme DUMAS Natacha

Délégués suppléants : Mme PATRIS Hélène, Mme GAILLARD Christine
La délibération D2026-13 est adoptée.

INFORMATIONS DU MAIRE

- Distribution d'un document précisant la création d'un statut de l'élu local.
- Distribution de documents en vue des prochaines réunions du Conseil municipal :
 - Proposition d'un règlement intérieur
 - Proposition d'un texte « Conseil municipal, mode d'emploi »
 - Liste des commissions et délégations à mettre en place

25 MARS 2026 à 20H30

ORDRE DU JOUR

Retrait de points à l'ordre du jour :
Le maire indique que depuis l'envoi de la convocation du Conseil municipal, des précisions ont été apportées sur la représentation des communes dans les syndicats.
Ainsi, pour le SMD3 et le SMBI, c'est la Communauté de communes qui, au nom de sa compétence pour les ordures ménagères d'une part et la GEMAPI d'autre part, doit désigner des représentants dans ces deux instances.
Ainsi, il convient de retirer de l'ordre du jour la désignation de représentants de la commune au SMD3 et au SMBI.

Délégations du Conseil municipal au Maire
Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à M. le maire l'ensemble (ou une partie) des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT
Il est proposé que le maire soit chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :
(1) *D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;*
(2) *De fixer, après décision du conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;*
(3) *De procéder, après vote du conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;*
(4) *De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;*
(5) *De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas six ans ;*
(6) *De passer les contrats d'assurance débattus en conseil municipal ;*
(7) *De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;*
(8) *D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;*
(9) *De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;*
(10) *De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;*
(11) *De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), après débat en conseil municipal, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;*
(12) *De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;*
(13) *De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;*
(14) *D'exercer, au nom de la commune, après débat en conseil municipal, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code ;*
(15) *D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, après débat en conseil municipal ;*
(16) *De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux* ***jusqu'à hauteur de la franchise d'assurance*** *;*
(17) *De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un*

établissement public foncier local ;
***(18)** De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;*
***(19)** De réaliser les lignes de trésorerie **sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal,** soit 50 000 € ;*
***(20)** D'exercer, au nom de la commune et après débat en conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme ;*
***(21)** D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du Code de l'urbanisme.*
***(22)** D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;*
***(23)** Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme (déclarations préalables et certificats d'urbanisme) relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;*
***(24)** Admettre en non-valeur les titres de recettes présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à **200 €** ;*
***(25)** Autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que les frais afférents prévus à l'article L 2123-18 du CGCT*
De prendre acte que cette délibération est à tout moment révocable ;

D'autoriser que la présente délégation soit exercée par le suppléant du maire en cas d'empêchement de celui-ci ;
De prendre acte que le maire rendra compte à chaque réunion de conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

La délibération D2026-14 est adoptée

<u>Délégations d'attributions et de fonctions</u> <u>aux adjoints et au secrétaire général :</u>

* Après consultation du Conseil Municipal et acceptation de celui-ci, Monsieur le Maire attribue les délégations de fonctions suivantes à :
- M. CONSTANT Didier, 1er Adjoint : délégation aux bâtiments communaux, aux réseaux et aux affaires sportives ;
- Mme PESQUIER Marie-Eugénie : 2ème Adjointe : délégation aux affaires sociales, scolaires, périscolaires et culturelles, et à la gestion du personnel communal ;
- M. BAYLET Francis, 3ème Adjoint : délégation à la voirie, aux travaux et aux finances et au PLUi ;
- M. CHIOROZAS Jean-Paul, conseiller municipal délégué : délégation à l'assainissement et au matériel roulant.

* En outre, Monsieur le Maire, après accord du Conseil Municipal, donne délégation de signature en cas d'absence ou de tout autre empêchement, à un adjoint dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, à un conseiller municipal désigné par le Conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau.

* De plus, il donne délégation de signature au Secrétaire Général de Mairie pour :
- la délivrance des copies d'actes d'état civil ;
- la délivrance des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés municipaux ;
- la cotation et le paraphe des feuillets des registres des délibérations et des arrêtés ;
- la légalisation des signatures ;
- les certificats de domicile et de vie ;
- les courriers d'accompagnement des dossiers ;
- la signature des courriers et des avis recommandés réceptionnés à la mairie ;
- la signature des bons de commande.

Ces délégations feront l'objet d'arrêtés règlementaires.

<u>Élection des représentants au SDE24 :</u>
Monsieur le Maire indique qu'il convient, après le renouvellement de l'assemblée, de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès du Syndicat Départemental d'Electrification de la Dordogne
Le conseil municipal de la commune de Limeyrat
DÉSIGNE :
Délégués titulaires : M. CONSTANT Didier
et M. BAYLET Francis
Délégués suppléants : M. CHIOROZAS Jean-Paul et M. DUMAURE Arnaud
La délibération D2026-15 est adoptée

<u>Élection des représentants au SIAEP Eau Cœur du Périgord :</u>
Monsieur le Maire indique qu'il convient, après le renouvellement de l'assemblée, de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable « Eau Cœur du Périgord ».
Le conseil municipal de la commune de Limeyrat
DÉSIGNE :
Délégué titulaire : M. CONSTANT Didier
Délégué suppléant : M. BAYLET Francis
La délibération D2026-16 est adoptée

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Élection des représentants au SMBVVD :
Monsieur le Maire indique qu'il convient, après le renouvellement de l'assemblée, de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne
Le conseil municipal de la commune de Limeyrat DÉSIGNE :
Délégué titulaire : M. CHIOROZAS Jean-Paul
Déléguée suppléante : Mme GAILLARD Christine
La délibération D2026-17 est adoptée

Désignation d'un représentant au SIVOS d'Excideuil :
M. le Maire indique qu'il convient, après le renouvellement de l'assemblée, de désigner un représentant auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire d'Excideuil dont la commune n'est pas membre mais bénéficie de services de ce syndicat.
Le conseil municipal de la commune de Limeyrat DÉSIGNE :
Représentant : M. SAUTIER Claude

Désignation de représentants aux structures intercommunales :
Le conseil municipal de la commune de Limeyrat DÉSIGNE :
Centre Social Passerelle de Thenon : Mmes PESQUIER Marie-Eugénie, PATRIS Hélène et M. DUMAURE Arnaud
ADMR de Thenon : Mmes MOULINIER Annie, PESQUIER Marie-Eugénie et GAILLARD Christine
ASSAD de Cubjac : Mmes PESQUIER Marie-Eugénie et GAILLARD Christine

Mise en place des commissions municipales et délégations :
M. le Maire indique, que pour le bon fonctionnement de l'assemblée et la participation des élus aux tâches qui incombent à la municipalité, il convient de constituer des commissions thématiques et de désigner des délégués du conseil municipal.
Le conseil municipal de la commune de Limeyrat DÉSIGNE :

Commissions :
Ecole : M-E. Pesquier, H. Patris, S. Raynaud, C. Gaillard
Voirie : F. Baylet, D. Constant, J-P Chiorozas, A. Dumaure
Travaux : F. Baylet, D. Constant, J-P Chiorozas, A. Dumaure
Aménagements paysagers : A. Moulinier, C. Gaillard, N. Dumas, S. Raynaud
Valorisation du patrimoine : A. Moulinier, C. Gaillard, S. Raynaud, A. Dumaure, J-P Chiorozas
Informations et communication : C. Sautier, M-E. Pesquier, H. Patris, A. Moulinier, A. Dumaure
Urbanisme : F. Baylet, J-P Chiorozas, A. Moulinier, C. Sautier
Gestion des cimetières : J-P Chiorozas, M-E. Pesquier, C. Sautier
DECI : F. Baylet, D. Constant, C. Sautier
Ressources humaines : C. Sautier, M-E. Pesquier, H. Patris, A. Moulinier
Manifestations culturelles : C. Sautier, M-E. Pesquier, H. Patris, A. Moulinier, N. Dumas, C. Gaillard
Fêtes et cérémonies : M-E. Pesquier, H. Patris, C. Gaillard, D. Constant, N. Dumas, C. Gaillard
Feu d'artifice : J-P Chiorozas, F. Baylet
Porte drapeau et pavoisement : J-P Chiorozas, N. Dumas
Suivi de l'adressage : M-E. Pesquier, A. Moulinier
Gestion des salles : C. Sautier, M-E. Pesquier, H. Patris, A. Moulinier, C. Gaillard
Tourisme : M-E. Pesquier, H. Patris, C. Gaillard, A. Moulinier
Plan Communal de Sauvegarde, sécurité : F. Baylet, D. Constant, J-P Chiorozas, C. Sautier, M-E. Pesquier

Délégations :
Sécurité routière : D. Constant
Correspondant Défense : J-P Chiorozas
CNAS : M-E. Pesquier

18 AVRIL 2026 à 10H00

COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

Réunion d'installation du Conseil communautaire :

Élection du Président, des vice-présidents et des membres du bureau :
Ont été élus :
- Président : M. Dominique Durand (maire de Tourtoirac)
- Vice-présidents : Mme Francine Bourra (maire du Lardin), MM. Roland Moulinier (maire de La Bachellerie), Daniel Baril (maire de La Feuillade), Stéphane Roudier (maire de Condat-sur-Vézère), Jean Jacques Dumontet (maire de Pazayac), Lionel Armaghanian (maire de Beauregard), Frédéric Gauthier (adjoint à Terrasson), Sylviane Grandchamp (maire de Badefols d'Ans), Jean-Marie Chanquoi (maire des Coteaux Périgourdins), Claude Sautier (maire de Limeyrat).

Membres du bureau : Stéphane Greffe (adjoint à Thenon), Jean Bousquet (maire de Terrasson), Nicolas Djerbi (adjoint à La Bachellerie), Domi-

nique Duruy maire d'Auriac), Louis Charles Barnier (maire de Granges d'Ans).

ORDRE DU JOUR

Approbation des statuts modifiés et désignation des représentants à l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD 24)

Le Maire informe le conseil que l'ATD24 a procédé à la mise à jour de ses statuts. Il rappelle que l'objet de l'ATD 24 est de mutualiser des expertises indispensables. L'adhésion donne accès à un socle de services incluant :
- les études de faisabilité en aménagement territorial (architecture, paysage, voirie) ;
- l'assistance juridique ;
- le Centre de ressources en Cybersécurité.

Les autres services proposés par l'ATD24 font l'objet de conventions additionnelles selon les besoins de la collectivité.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la collectivité :
- APPROUVE les nouveaux statuts de l'ATD 24 ;
- PREND ACTE ET CONFIRME les modalités de représentation au sein de l'Assemblée Générale conformément à l'article 8 des statuts de l'ATD 24 :

Représentant titulaire : le Maire, membre titulaire de droit,

Représentant suppléant : le Premier adjoint, désigné dans l'ordre du tableau.

- AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution des missions de l'ATD 24.

La délibération 2026-18 est adoptée

Désignation des délégués au CNAS / CDAS

Le Maire expose au Conseil municipal que suite au renouvellement de l'assemblée municipale il y a lieu de désigner un nouveau délégué pour représenter le Conseil municipal au Comité National d'Action Sociale (CNAS) et au Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS), ainsi qu'un délégué pour représenter les agents et propose :
- Collège des élus : Mme Marie-Eugénie PESQUIER, 2ème Adjointe,
- Collège des agents : M. Philippe VAYRIES, secrétaire général,

en tant que délégués au CNAS / CDAS.

La délibération 2026-19 est adoptée

Adhésion à la Fédération nationale des communes forestières - Limousin-Périgord

Le maire présente la Fédération nationale des communes forestières et son réseau :
il fait état des actions et du rôle tenus par celle-ci, tant au niveau départemental que national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et de la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt ;
il expose l'intérêt pour la commune de Limeyrat d'adhérer au réseau des communes forestières pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal
- DÉCIDE à l'unanimité :

- d'ADHÉRER à l'association départementale des communes forestières et à la fédération nationale et d'en respecter les statuts ;

- de PAYER une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion ;

- CHARGE Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires à cette adhésion ;

MANDATE le Troisième adjoint, M. BAYLET Francis, pour représenter la Commune de Limeyrat auprès de ses instances (Association départementale - Fédération nationale).

La délibération 2026-20 est adoptée

Recrutement d'agents contractuels de remplacement - Remplacement d'un agent titulaire ou d'un agent contractuel indisponible

Le maire indique que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires ou d'agents contractuels territoriaux indisponibles ;
Le Conseil municipal DÉCIDE :
- d'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoins des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L332-13 du Code Général de la Fonction Publique précité pour remplacer des agents publics territoriaux momentanément indisponibles ;
- de charger le maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil, que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du cadre d'emplois concerné.

La délibération 2026-21 est adoptée

Adhésion à la convention de participation proposée par le CDG 24 avec la MNT (risque Santé) - *Abroge et remplace la délibération n° 2025-32 du 17 décembre 2025*

Vu les avis du Comité Social Territorial en date du **12 décembre 2025** et du **19 décembre 2025** relatif au choix de la convention de participation proposée par le CDG 24 et au montant de participation versé aux agents pour le risque Santé ;

Exposé des motifs :

Le CDG 24 a souscrit une convention de participation pour le risque Santé, auprès de la MNT pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2026.

Il propose d'adhérer à la convention de participation du CDG 24 et de définir un montant de participation employeur à la couverture du risque Santé de 20 € par agent et par mois.

La délibération 2026-22 est adoptée

Arrêté du Compte Financier Unique 2025

Vu les articles L 2121-14 et L 2121-31 du Code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil municipal, siégeant sous la présidence de M. Jean-Paul CHIOROZAS, élu par l'assemblée, et délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dressé par M. Claude SAUTIER, Maire,
après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré :

1° lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi (en Euros) :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
LIBELLE	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
Compte Financier Unique				
Résultats reportés	0,00	228 617,86	99 960,27	0,00
Opérations de l'exercice	446 235,12	516 286,74	160 747,23	252 909,26
Totaux	**446 235,12**	**744 904,60**	**260 707,50**	**252 909,26**
Résultats de clôture	0,00	298 669,48	7 798,24	0,00
Restes à réaliser			0,00	19 327,25
Totaux cumulés	**446 235,12**	**744 904,60**	**260 707,50**	**272 236,51**
Résultats définitifs	**0,00**	**298 669,48**	**0,00**	**11 529,01**

2° après le retrait de M. Claude SAUTIER, ordonnateur, et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête, le Compte Financier Unique de la commune pour l'exercice 2025.

La délibération 2026-23 est adoptée

Affectation du Résultat d'Exploitation 2025 :

Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025
Pour mémoire
Résultat de fonctionnement antérieur reporté : 228 617,86
Résultat d'investissement antérieur reporté : -99 960,27
Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2025 :
Résultat de l'exercice : 92 162,03
Résultat antérieur : -99 960,27
Solde d'exécution cumulé (001) : **-7 798,24**
Restes à réaliser au 31 décembre
Dépenses 0,00
Recettes 19 327,25
Solde des restes à réaliser **19 327,25**
Besoin de financement de la section d'investissement
Rappel du solde d'exécution cumulé -7 798,24
Rappel du solde des restes à réaliser 19 327,25
Excédent de financement de l'investissement **11 529,01**
Résultat de fonctionnement à affecter
Résultat de l'exercice 70 051,62
Résultat antérieur 228 617,86
Total à affecter **298 669,48**

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :
1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au Budget Principal) 0,00
2° Affectation complémentaire en réserves 0,00
TOTAL de l'article 1068 **0,00**
3° Restes sur excédents de fonctionnement **298 669,48**
à reporter au BP sur ligne 002

La délibération 2026-24 est adoptée

Taux de Fiscalité Directe Locale pour 2026

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :
Depuis 2023, les collectivités territoriales doivent de nouveau voter un taux pour la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires.

Il propose de reconduire pour l'année 2026 les taux suivants aux Impôts Directs Locaux :
- Taxe Foncière sur Propriétés Bâties : **44,71 %**
- Taxe Foncière Propriétés Non Bâties : **84,53 %**
- Taxe d'Habitation : **16,88 %**

La délibération 2026-25 est adoptée

Vote du montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public par IENEDIS pour l'année 2026

Le Maire indique qu'il est nécessaire de voter le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour ENEDIS.
Il propose au Conseil de fixer le montant de la Redevance pour Occupation du Domaine Public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation, soit un taux de **59,83 %** applicable à la formule de calcul, soit un coefficient de **1,5983** :
RODP électricité = 153 x 1,5983 = 244,54 arrondi à 245 €

La délibération 2026-26 est adoptée

Montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public par ORANGE pour l'année 2026 :

Le Maire propose au Conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications, soit :
- 49,11 € par kilomètre et par artère en souterrain, soit : 33,815 kms x 49,11 € : 1 660,65 €
- 65,49 € par kilomètre et par artère en aérien, soit : 11,917 kms x 65,49 € : 780,44 €
TOTAL : 2 441,09 € arrondi à **2441 €**

La délibération 2026-27 est adoptée

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables :

Le comptable expose qu'il n'a pas pu recouvrer certains titres, cotes ou produits. Il demande en conséquence leur admission en non-valeurs.

Vu l'état et les avis d'autres part ;
Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles d'élèvent à : 758,63 €
La délibération 2026-28 est adoptée

INFORMATIONS DU MAIRE

Renouvellement des commissions communales :
Le Maire indique qu'il convient de renouveler de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : il demande, conformément à la règlementation, de réfléchir à la proposition de 24 membres pour la prochaine réunion. Les personnes doivent représenter la diversité de la population quant à leur situation professionnelle, le sexe, la qualité de résident (locataire ou propriétaire)...

RIFSEEP (régime indemnitaire des agents) :
Le maire présente le projet qui doit d'abord passer en Comité Social Territorial

Frais de déplacements :
Le maire présente le projet qui doit d'abord passer en Comité Social Territorial

QUESTIONS DIVERSES

Proposition d'installation de la girouette fabriquée par Xavier Puybaraud. La décision sur le lieu d'implantation sera liée à l'aménagement du bourg.

30 AVRIL 2026 à 20H30

COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

- Comité syndical du SIVS de Thenon : 02/04/2026

Election du Président (M. Patrice Loiseau) et de 2 vice-présidents (MM. Julien Couderc et Sylvain Raynaud)

- Conseil communautaire : 22/04/2026

Vote des délégations de pouvoir du conseil au Président.
Election des membres de la Commission d'Appels d'Offres, de la commission MAPA.
Election des membres de la commission de délégation de service public, création d'une commission pour l'accessibilité.
Désignation des délégués au CIAST, à l'EPIC du tourisme, au PIP.
Élection des représentants au SMD3, au SIRTOM de Brive, au SMBI, au SMBVV, au SMPN, au SCOT, au SDE24, au Pays du Périgord Noir, au CSI Passerelle, à la SEMIPER, à la mission locale, au CDAS.

- Comité syndical du SIVS du RPI : 23/04/2026

- Renouvellement du président et du vice-président : Claude Sautier et Stéphane Tallet
- Vote du Compte Financier Unique 2025 :
La section unique de fonctionnement s'établit comme suit :
Dépenses : 86 284,66 €
Recettes : 109 896,24 €
Excédent : 23 611,58 €
Affectation du résultat au fonctionnement (002) : 23 611,58 €
- Vote du budget primitif 2026 :
La section unique de fonctionnement s'établit en recettes et dépenses à : 115 021,58 €
Les participations des communes sont de :
Fossemagne : 49 100 € (37 élèves)
Limeyrat : 29 200 € (22 élèves)
Ajat : 1 800 € (3 élèves)
Brouchaud : 1 800 € (3 élèves)

- Désignation des délégués au CNAS/CDAS :
Élus : Marie-Eugénie PESQUIER
Employés : Marie-Noëlle MESPOULEDE

ORDRE DU JOUR

Désignation des représentants à la CLECT

Le Maire informe l'assemblée que la Communauté de communes a demandé la désignation en son sein d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉSIGNE à l'unanimité :

Déléguée titulaire : Mme MOULINIER Annie
Délégué suppléant : M. Didier CONSTANT
La délibération 2026-29 est adoptée

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : proposition de membres :

Le Maire rappelle que l'article 1650 du Code général des impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat

est identique à celle du conseil. Le Conseil municipal doit proposer 24 noms de contribuables de la commune dont 12 seront retenus par la DGFIP.

Le conseil établit la liste suivante :

Mme Patris Hélène, Mme Dumaure Evelyne,
M. Gaillard Manoel, Mme Cusset Camille,
Mme Dubois Liliane, Mme Viriot Charlotte,
M. Raynaud Sylvain, Mme Grémaud Madina
M. Khachadour Jeremy, M. Faure Alain
M. Dumas Gabriel, M. Aubarbier Didier
Mme Durand Laurence, M. Lalot Thomas
Mme Sol Magali, M. Duvaleix Thierry
M. Badie Jacques, M. Chataignon Hervé
M. Leroy Guillaume, Mme Didier Agnès
Mme Mahieu Annick, Mme Moulinier Cécile
M. Deterville Thomas

La délibération 2026-30 est adoptée

Arrêté du Compte Financier Unique 2025 :

(Abroge et remplace la 2026-23)

Monsieur le Maire indique que les chiffres du CFU votés le 18 avril 2026 étaient faussés par un mauvais report et qu'il est nécessaire de revoter le CFU.
Le Conseil municipal, siégeant sous la présidence de M. Jean-PaulCHIOROZAS, élu par l'assemblée, et délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dressé par M. Claude SAUTIER, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré :
1° lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi (en Euros) :

Fin de l'exercice N (en euros)	2025	Investissement	Fonctionnement
Recettes réalisées	B	252 909,26	516 286,74
Dépenses réalisées	E	160 747,23	446 235,12
Solde exercice (+/-)	**G = B - E**	**92 162,03**	**70 051,62**
Reports résultats N-1 (+/-)	H	-99 960,27	61 630,91
Excédent/déficit	**G + H**	**-7 798,24**	**131 682,53**
Restes à réaliser (+/-)	I	19 327,25	
Résultat cumulé (+/-)	**G + H + I**	**11 529,01**	**131 682,53**

2° après le retrait de M. Claude SAUTIER, ordonnateur, et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête, le Compte Financier Unique de la commune pour l'exercice 2025.

La délibération 2026-31 est adoptée, la 2026-23 est abrogée.

Affectation du Résultat d'Exploitation 2025 - Abroge et remplace la 2026-24

Monsieur le Maire indique que le Résultat d'Exploitation est aussi faussé et qu'il est aussi nécessaire de le réaffecter.
Le reste sur excédent de fonctionnement s'élève à 131 682,53 €

La délibération 2026-32 est adoptée, la 2026-24 est abrogée.

Adoption du Budget Primitif 2026 :

Le Maire présente la proposition de budget issue du débat organisé au cours du conseil municipal du 18 avril 2026 et revue suite aux nouveaux éléments apportés.

Les chiffres globaux se présentent ainsi :
Excédent reporté : 131 682,53 € en fonctionnement (002)
Fonctionnement : 634 600,53 € en dépenses et recettes
Investissement : 138 498,24 € en dépenses et recettes

002 - Section de fonctionnement :

	Dépenses	
002	Déficit reporté	0,00
011	Charges à caractère général	181 960,00
012	Charges de personnel	240 950,00
65	Autres ch de gestion courante	100 571,54
66111	Intérets	8 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
014	Atténuation de produits	9 513,00
	total opérations réelles	**541 994,54**
021	Virement à la section d'investissement	**91 605,99**
042	transfert entre sections	**1 000,00**
6811	amortissement immobilisations	
6815	amortissement provisions budgétaires	1 000,00
043	opération d'ordre fonctionnement	
	total opérations d'ordre	**92 605,99**
	Total de la section	**634 600,53**

	Recettes	
002	Excédent reporté	**131 682,53**
013	Atténuation de charges	200,00
70	Produits des services	46 393,00
72	Travaux en régie	
73	Impôts et taxes	334 665,00
74	Dotations et participations	82 640,00
75	Produits divers de gestion courante	37 000,00
76	Produits financiers	20,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00
	total opérations réelles	**501 918,00**
042	transfert entre sections	**1 000,00**
777	amortissement subventions	
78	reprise provisions budgétaires	1 000,00
043	opération d'ordre fonctionnement	
	total opérations d'ordre	**1 000,00**
	Total de la section	**634 600,53**

001 - Section d'investissement :

	Dépenses		
	Déficit cumulé D001		7 798,24
	Restes à réaliser		0,00
	Rappel RAR		
Total		0,00	
	Sous total		7 798,24

	Dépenses			
	Déficit cumulé D001			7 798,24
	Restes à réaliser			0,00
	Rappel RAR			
Total		0,00		
	Sous total			7 798,24
Prévisions opérations financières				
1641	remb capital emprunts bancaires			49 000,00
165	remb cautions loyers			1 000,00
Prévisions opérations d'équipement				
2152	Aménagement circulation (en cours			30 000,00
2151	Travaux de voirie			20 000,00
2152	Parapet Pont (rehausse)			6 000,00
2152	Panneaux signalisation			7 000,00
215738	Materiel voirie			1 500,00
2158	Outillage (tronçonneuse, groupe électrogène 1 000€)			3 500,00
21831	informatique (école...)			3 000,00
2158	Poteaux incendie		3	0,00
2158	Bâche DECI	La Feuillade		3 500,00
2158	Accessibilité (mairie, salle po, école, stade)			5 000,00
21848	Armoire			600,00
2158	Poubelles			600,00
	total dépenses réelles			130 700,00
	total dépenses investissement			138 498,24

	Recettes		
	Excédent reporté R001		0,00
1068	Affectation du résultat		0,00
	Restes à réaliser		19 327,25
	Rappel RAR		
Accessibilité		8 606,75	
Voirie 2023		10 720,50	
Total		19 327,25	
	Sous total		19 327,25
10222	FCTVA		15 465,00
10226	Taxe d'aménagement		500,00
165	encaisst cautions loyers		1 000,00
024	cessions d'immobilisations		0,00
1385	Fonds de concours CCTHPN 25% (voirie bourg) 24000 HT x 25%		6 000,00
1385	Fds de Conc. CCTNPH (DECI)		2 850,00
1385	Fds de Conc. CCTNPH (DECI)		1750,00
	total recettes réelles		27 565,00
	total recettes section invest.		46 892,25
021	Virt section de fonctionnement		91 605,99
	total recettes investissement		138 498,24

La délibération 2026-33 est adoptée

INFORMATIONS DU MAIRE

Renouvellement de la Commission de Contrôle :
Cette commission contrôle les mouvements sur les listes électorales.
Elle est composé de 3 titulaires et de 3 suppléants dont 1 titulaire et 1 suppléant choisis parmi le conseil municipal dans l'ordre du tableau (hors maire, adjoints et conseillers délégués)
En fonction des propositions du conseil municipal elle est proposée comme suit :
Elus
Titulaire : Mme Dumas Natacha
Suppléant : M. Dumaure Arnaud
Délégués Administration
Titulaires : M. Puybaraud Hubert
Suppléants : M. Moulinier Thierry
Délégués Tribunal
Titulaires : Mme Baylet Jocelyne
Suppléants : Mme Dubois Liliane

QUESTIONS DIVERSES

Programmation d'une réunion pour finaliser l'accessibilité du bâtiment mairie le 5 mai à 18h00.

05 JUIN 2026 à 18H00

ORDRE DU JOUR

Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire :
Monsieur le Maire indique que la préfecture a imposé la date du 5 juin 2026 pour l'élection des délégués communaux pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026, d'où le caractère extraordinaire de la session.
Le bureau électoral est composé du maire qui assure la présidence, des deux conseillers les plus âgés et des deux conseillers les plus jeunes, soit : MM. SAUTIER Claude, CHIOROZAS Jean-Paul, Mme MOULINIER Annie, M. DUMAURE Arnaud, M. RAYNAUD Sylvain.
Le conseil municipal doit élire à bulletin secret un délégué titulaire et trois délégués suppléants.

A/ Élection du délégué titulaire
Est candidat : M. SAUTIER Claude
M. SAUTIER Claude ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

B) Élection des délégués suppléants :
Sont candidats sur liste :
M. CONSTANT Didier, M. BAYLET Francis, Mme PESQUIER Marie-Eugénie.
Il est procédé au vote.

M. CONSTANT Didier, M. BAYLET Francis, Mme PESQUIER Marie-Eugénie ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales et ont déclaré accepter le mandat.
La délibération D2026-34 est adoptée.

Création d'emploi dans le cadre de la revalorisation du métier de secrétaire général de mairie
Le Maire indique qu'à compter du 1er janvier 2028,le recrutement d'un secrétaire général de mairie devra intervenir dans un cadre d'emplois classé au moins dans la catégorie B.
Il indique aussi que le secrétaire de mairie actuel est inscrit sur la liste d'aptitude de promotion interne dérogatoire au grade de Rédacteur et qu'il convient de créer un poste de Secrétaire général de mairie au grade de Rédacteur.
Pour le futur, il convient aussi de se prononcer sur la possibilité d'embaucher des agents contractuels à ce poste.
Le poste de rédacteur est créé à compter du 1er juillet 2026 et sera ouvert aux contractuels.
La délibération D2026-35 est adoptée.

Réalisation d'une étude de faisabilité pour le projet d'aménagement de la Place Saint-Hilaire par l'Agence technique Départementale de la Dordogne (ATD 24) :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de son adhésion à l'ATD 24, la commune peut bénéficier d'études de faisabilité gratuites en aménagement.

Il demande à l'assemblée, l'autorisation de déposer une demande d'étude de faisabilité du projet d'aménagement de la Place Saint-Hilaire.
La délibération D2026-36 est adoptée.

Réalisation d'une étude de faisabilité :
Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de son adhésion à l'ATD 24, la commune peut bénéficier d'études de faisabilité gratuites en aménagement.
Il demande à l'assemblée, l'autorisation de déposer une demande d'étude de faisabilité du projet de construction d'un bâtiment technique auprès de l'ATD 24.
La délibération D2026-37 est adoptée.

Motion de soutien à des propositions alternatives pour une collecte et une gestion des déchets conformes aux attentes des usagers :
Le Maire expose que *l'Association Citoyenne Lutte Déchets 24 - Pour un Service Public (ACLD24PSP)* propose aux élus par courrier en date du 23 mai 2026 de soutenir un ensemble de propositions qui vont dans le sens de remarques maintes fois formulées au sein de l'assemblée communale :
1. Déploiement de bornes à biodéchets en libre accès ;
2. Retour partiel au Porte à Porte avec des Points d'Apports Volontaires proches et accessibles ;
3. Étude d'un retour à la TEOM avec part incitative (TEOMI) ;
4. Transparence des décisions et délibérations ;
5. Prise en compte effective de l'avis des Associations et du Comité d'usagers ;
6. Instauration d'un moratoire sur certaines mesures contestées ;
La délibération D2026-38 est adoptée.

INFORMATIONS DU MAIRE

Renouvellement Commission de Contrôle (nouvelle nomination) :
La sous-préfecture n'a pas validé une suppléante de la Commission de Contrôle Électorale, celle-ci en faisant déjà partie précédemment. Mme Annick MAHIEU a été proposée et validée par la sous-préfecture à la place de Mme Liliane Dubois.

Commissions à la communauté de communes :
La Communauté de communes propose à chaque commune la possibilité de désigner 2 conseillers municipaux pour faire partie des commissions. Il est demandé à chaque élu de réfléchir s'il souhaite s'inscrire dans cette démarche.

26 JUIN 2026 à 18H30

COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

Réunion du « groupe culture » du Centre social : 08/06/2026
Mise en place d'un projet autour de la photo sur le secteur du centre social. Titre « ça se regarde, photos vagabondes ». A Limeyrat, exposition de la BDDP à la bibliothèque sur les artisans autrefois, complétée par des photos d'artisans in situ de la commune en activité ou retraités (réalisées par M. Gyslhain Aube). Des photographies d'hier et d'aujourd'hui seront imprimées sur bâches.
Les écoles seront associées au projet, notamment à travers la circulation d'une valise sur la photo.

Comité syndical SMBVV : 11/06/2026
Election du président et de 6 vice-présidents.

Comité syndical SIVS Thenon : 11/06/2026
Votes des CFU du syndicat et de la régie. Renouvellement de la demande de passage du bus de notre RPI par Ajat.

Assemblée générale de l'ATD : 11/06/2026
Présentation des missions de l'ATD et des services. L'accent est mis sur la sécurité informatique et la protection de données : plusieurs outils sont en cours de développement

Conseil d'école : 15/06/2026
- Point sur les projets pédagogiques, notamment le voyage scolaire à l'Ile d'Oléron de tous les élèves de la petite section au CM2 : une très belle réussite. Les maîtresses remercient tous les généreux donateurs qui ont soutenu le projet
- Effectifs prévus à la rentrée de septembre 2026 soit 69 élèves :
 Fossemagne : PS : 8 ; MS : 10 ; GS : 10 ; CP : 9 ; CE1 : 9
 Limeyrat : CE2 : 9 ; CM1 : 7 ; CM2 : 7
- Point sur la sécurité et les travaux à réaliser.

Rendez-vous avec l'entreprise de signalétique : 23/06/2026
Repérage sur le terrain des lieux d'implantation des tracés, des panneaux

Comité syndical du SIVS du RPI : 24/06/2026
Organisation d'une réception pour le départ de Mme Fournier qui cessera ses fonctions d'accompagnatrice dans le bus scolaire à la fin de l'année scolaire.
Mise à disposition de personnel par la commune de Limeyrat au SIVS pour l'accompagnement dans le bus scolaire et signature d'une convention

Assemblée Générale Passerelle : 25/06/2026
Départ au CIAST de Terrasson de l'activité périscolaire et de l'accueil de loisirs
Succès de la recyclerie

Conseil d'Administration de l'ADMR :
Des problème de personnels à la fédération de la Dordogne avec plusieurs démissions.
L'association de Thenon est en léger déficit malgré une augmentation de 7% de l'activité.

ORDRE DU JOUR

Modalités de mise en œuvre du télétravail :
Réflexion sur les adaptations à retenir pour une application locale pour le poste de secrétariat en cas de problèmes de déplacements.
La délibération 2026-39 est adoptée

Remboursement forfaitaire des frais :
transport, péage, stationnement, repas, hébergement des personnels en déplacement.
Le Maire rappelle qu'est considéré en déplacement, l'agent qui se déplace, pour les besoins du service, hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale. les barèmes ayant évolué, il est nécessaire de revoir la délibération n° 2022-03 qui est abrogée.
La délibération 2026-40 est adoptée

Régime Indemnitaire (RIFSEEP) :
Le maire informe l'assemblée que la délibération n° 2024-33 du 02 décembre 2024 sur le RIFSEEP ne prévoyait pas la présence d'agent de catégorie A ou B. La création par la délibération n° 2026-35 du 05 juin 2026 d'un poste de Rédacteur impose de créer le régime indemnitaire pour cette catégorie. Les montants de base du RIFSEEP demeurent inchangés pour toutes les catégories.
La délibération 2026-41 est adoptée, la délibération n° 2024-33

Mise à disposition de personnel :
En raison du départ à la retraite de Mme Danielle Fournier, employée par le SIVS pour accompagner les élèves dans le bus scolaire, la commune de Limeyrat propose qu'un de ses agents soit mis à disposition du syndicat pour effectuer ces fonctions à raison de deux heures par jour d'école selon la convention ci-jointe, acceptée par le comité syndical.
La délibération 2026-42 est adoptée

Point budgétaire et trésorerie :
Le solde en trésorerie s'élève à 55 746,05 € au 26 juin 2026

Point sur les travaux de voirie et bâtiments :
- L'ATD a bien enregistré les demandes de la commune de bénéficier de son aide pour les études de faisabilité de l'aménagement de la place St Hilaire et de la construction d'un bâtiment technique. Des rendez-vous sont fixés pour un premier repérage sur le terrain.
- L'entreprise de signalétique est venue pour préparer le chantier : repérage pour l'implantation des panneaux (notamment présignalisation), rajout de lignes blanches déterminant l'axe de la chaussée au niveau du carrefour Rue du Séquoia/Rue d'Abzac, d'un passage piéton à la sortie de la salle des fêtes vers la Rue d'Abzac avec réservation d'une bande de 1,40 mètre servant de cheminement piéton vers la place St Hilaire. Le nouveau devis sera inférieur au devis d'origine malgré certains rajouts en raison de la modification du type de revêtement en résine.

QUESTIONS DIVERSES

Modalités d'adaptation à la canicule :
Pour minimiser les impacts de la canicule, plusieurs initiatives ont été prises dans l'urgence. La probabilité de connaître à nouveau une telle situation étant grande, il y a lieu de procéder à une réflexion d'ensemble pour des services.

20 AOUT 2026 à 20H30

COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

Conseil d'Administration de Passerelle 22/08/25 :

Evocation du projet de secteur sur la photo
Compte-rendu des activités des différents postes
Le transfert des ACI (Ateliers et Chantiers d'insertion) au CIAS de la CdC est compromis.
La situation de l'insertion en général est critique faute de moyens et en raison de la baisse du soutien de l'Etat et des collectivités.
L'ACI envisage de répondre à l'appel d'offres d'Enedis pour le débroussaillement des postes de transformation électrique sur le secteur.
Constitution du bureau :
Président : M. Mathieu Chèdeville
Secrétaire : Mme Nadine Bruneteau
Trésorière : Mme Marie Revoise

Réunion du groupe culture 25/09/2026 :

Elaboration du calendrier des différentes étapes :
En octobre/novembre, exposition à la bibliothèque Andrée Chedid
En novembre/décembre, exposition communale de photos des habitants, à la bibliothèque, à la mairie, à la boulangerie et à Ajat.
Du 2 au 17 novembre, circulation de la valise destinée aux élèves dans les écoles du RPI puis au collège.

ORDRE DU JOUR

Multiple rural : situation du commerce :

Le gérant du Multiple Rural a rencontré le maire et lui a fait part de difficultés économiques malgré une reprise du volume de ventes. Il demande un rabais sur le prix de location mensuel. Le maire propose à l'assemblée la prolongation du rabais de 470 € durant six mois.
La délibération 2026-43 est adoptée

Désignation d'un coordonnateur dans le cadre du recensement :

Le maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement prévu en début d'année 2027. Il se propose comme coordonnateur.
La délibération 2026-44 est adoptée

Création d'emploi d'agent recenseur :

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2027.
Il fait part du devis remis par La Poste pour effectuer cette tâche mais compte tenu du montant fixé, il suggère de procéder comme lors des précédents recensements en mandatant une personne choisie par le Conseil municipal pour sa bonne connaissance du territoire.
Il propose donc la création d'un emploi de contractuel à temps non complet, pour la période allant du 21 janvier au 20 février 2027. Il propose que l'indemnité versée par l'INSEE soit reversée comme salaire à l'agent.
La délibération 2026-45 est adoptée

Solidarité en faveur des communes sinistrées :

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.
Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.
Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Limeyrat tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées et fait un don d'un montant de **200 €** à l'Association des maires de France **AMF Aides sinistrés**, a qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.
La délibération 2026-46 est adoptée

Point budgétaire :

La trésorerie ce jour s'établit à : 107 915,35 €.

Point Ressources Humaines :

Le maire expose que la délibération 2026-35 du 05 juin 2026 prévoit la création d'un emploi de Secrétaire général de mairie accessible aux contractuels sous justification d'un niveau d'études, ou de diplôme et/ou d'une expérience suffisante pour l'exercice de ces fonctions. Ces justifications sont mal définies et doivent être précisées. Il propose :
Les candidats devront justifier d'un diplôme :
Baccalauréat ou Diplôme Universitaire Carrières Territoriales en Milieu Rural ;
et/ou
niveau d'études : Baccalauréat + 2 années ;
et/ou
expérience suffisante pour l'exercice de ces fonctions : deux années d'exercice en comptabilité, et/ou gestion RH/paye et/ou gestion administrative.
La délibération 2026-47 est adoptée, la délibération 2026-35 est abrogée

Point sur les travaux de voirie et bâtiments :

Circulation dans le bourg : le traçage semble apporter toute satisfaction. Il serait utile d'implanter

une présignalisation pour le STOP rue du Séquoia et annoncer le passage piétons à la salle des fêtes.
Stade : des travaux pour réparer les chauffe-eau (450 €), la pompe d'arrosage (966 €) et une fuite

INFORMATIONS DU MAIRE :

Aide au rafraîchissement des établissements scolaires :
Les pouvoirs publics proposent de financer l'achat de matériel pour les écoles.
Dispositif été 2026 :
- 400 € par équipement mobile (brasseurs, ventilateurs, brumisateurs, climatiseurs) à **acheter entre le 26/06/2026 et le 30/09/2026**

Dispositif solution durable :
- Prime forfaitaire de 10 000 € pour installation PAC réversible à demande à déposer **avant le 30/06/2027**
Compte tenu du délai très court, l'achat a été fait de climatiseurs et de brasseurs d'air. La commune a postulé pour une aide à l'installation d'une climatisation pour l'ensemble du bâtiment.

- Retour de l'ATD pour le projet de bâtiment technique :
L'étude de faisabilité du bâtiment technique a été retournée. L'estimation du coût est comprise entre 365 000 € et 415 000 € environ.

ETAT CIVIL : actes enregistrés de septembre 2025 à septembre 2026

Vous trouverez ci-dessous les actes d'état civil enregistrés à la mairie et pour lesquels les familles concernées ne se sont pas opposées à la publication.

Naissance :

- Le 2 janvier 2026, Léa Eva Deterville,

Aux heureux parents, toutes nos félicitations et au nouveau-né, la bienvenue à Limeyrat

Mariages :

- Le 31 mars 2026, Stéphane Laurent Mary **et** Karine Andrée Adrienne Neunreuther

- Le 4 juillet 206, Stephan Seyres **et** Laetitia Peggy Casenave

-Le 10 juillet 2026, Augustin Marie Cyprien Chouamet **et** Alexandrine Rose-Marie Sanaa Charlotte Assoun

Tous nos vœux de bonheur aux époux

Décès :

Le 11 décembre 2025, Madame Marie-Thérèse Berthe Ribette, née Lacoste,

Le 16 mars 2026, Monsieur André Lorenzetti,

Le 3 août 2026, Monsieur Joseph Eric Cazabeau,

A leurs familles, leurs proches, toutes nos condoléances et toutes nos marques de sympathie

Ont aussi été inhumés au cimetière de Limeyrat :

Le 18 avril 2026, Madame Marie-France Moulinier, née Vibien

Le 12 août 2026, Monsieur François Marcel Brout

CEREMONIE DES VOEUX

Le 3 janvier 2026, les habitants de Limeyrat étaient conviés à la traditionnelle cérémonie des vœux du Conseil municipal à la population.
Une édition où les discours étaient réduits à l'essentiel, période préélectorale oblige, mais où la





convivialité, les échanges de vœux étaient, comme d'habitude, au rendez-vous.
La soirée s'est poursuivie autour d'un buffet préparé par les élus et leurs conjoints et offert par la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL 2026

Le 20 mars 2026, ont été élus :

M. Claude SAUTIER
Mme M-Eugénie PESQUIER
M. Didier CONSTANT
Mme Natacha DUMAS
M. Francis BAYLET
Mme Christine GAILLARD
M. Jean-Paul CHIOROZAS
Mme Hélène PATRIS
M. Arnaud DUMAURE
Mme Annie MOULINIER
M. Sylvain RAYNAUD

Mme Coralie SAUTIER et M. Ferenc THOMAS font partie de la liste supplémentaire
Après la proclamation du scrutin et l'installation du Conseil, ont été désignés:

M. Claude SAUTIER, maire
Mme et MM. Didier CONSTANT, M-Eugénie PESQUIER, Francis BAYLET, adjoints
M. Jean-Paul CHIOROZAS, conseiller délégué.

Tous les élus remercient les électeurs qui se sont déplacés pour ces élections et ceux qui ont bien voulu leur accorder leur confiance.

Le tableau du conseil municipal s'établit ainsi :

M Claude SAUTIER, Maire
M CONSTANT, 1er Adjoint
Mme Marie-Eugénie PESQUIER, 2ème Adjointe
M Francis BAYLET, 3ème Adjoint
M Jean-Paul CHIOROZAS, Conseiller
Mme Annie MOULINIER, Conseillère
Mme Christine GAILLARD, Conseillère
Mme Hélène PATRIS, Conseillère
Mme Natacha DUMAS, Conseillère
M Arnaud DUMAURE, Conseiller
M Sylvain RAYNAUD, Conseiller



Chaque conseiller municipal fait partie de plusieurs commissions et est chargé de représenter le Conseil municipal auprès d'organismes intercommunaux, de syndicats ou d'associations.
Tous les élus sont à votre disposition pour répondre à vos questions ou relayer vos demandes.



Le 16 mai, les élus avaient invité la population de Limeyrat pour participer à la plantation du mai, Une tradition remise au goût du jour, dans une version certes plus modeste, après l'interruption forcée de 2020 en période COVID.

Vous étiez nombreux à avoir répondu présents pour assister à la plantation d'un pin fraîchement coupé décoré de drapeaux tricolores.



Un arbre, bien vivant celui-là, est venu rejoindre, dans le périmètre de l'aire de jeux ceux de précédents évènements.



Puis tout le monde était convié à un buffet campagnard à la salle des fêtes préparé et offert par les élus.








Une journée placée sous le signe de la convivialité.



LIMEYRAT A ENFIN SON ROND-POINT !

La circulation automobile et piétonne dans le bourg de Limeyrat était un peu empirique et soumise à l'évaluation de chacun.
En effet, au niveau du carrefour entre la mairie, le monument aux morts et le vieux cimetière, l'espace goudronné était très large et les voies de circulation sans aucun tracé. En l'absence de panneaux, la priorité était réservée aux véhicules venant de droite. Aucun passage pour les piétons n'était matérialisé.
Tourner à gauche, surtout à vélo, depuis la Route de la Maréchalerie ou la Rue de La Fargette nécessitait de bien se positionner au centre du carrefour et être particulièrement attentif aux véhicules arrivant à droite, à gauche et en face.
Au niveau du carrefour entre la Route du Séquoia et la Rue d'Abzac, pour se diriger vers la place St Hilaire, notamment pour aller à la boulangerie, il fallait se méfier assez tôt de toute arrivée d'un véhicule par la droite.
Cette dangerosité était aggravée par la vitesse souvent excessive de beaucoup de véhicules traversant le bourg.
Un aménagement longtemps discuté a donc été décidé après étude du dossier par l'ATD.
Au niveau de la place du 1er Avril 1944, c'est désormais un rond-point qui attend les usagers venant de la Rue de la Fargette, de la Route de la Maréchalerie, de la rue Jacques Prévert ou de la route du Séquoia. Les véhicules doivent donc céder le passage à ceux qui sont déjà engagés.
L'îlot central est franchissable par les véhicules hors gabarit comme les camions ou les engins agricoles. Cette dérogation est *« strictement réservée aux grands véhicules ou aux transports en commun qui ne peuvent pas tourner sans mordre dessus » (article R110-2 du Code de la route).*
Les zones de gravillon ocre sont destinées à donner de l'espace autour des voies de circulation et en aucun cas ne doivent servir d'aires de stationnement.



Des passages pour piétons sur les 3 axes principaux assurent le sécurité des marcheurs à pied et contribuent à réduire la vitesse des véhicules.
Au niveau du carrefour Route du Séquoia/Rue d'Abzac, en venant de la place du 1er Avril 1944, les voitures ont 2 voies à leur disposition : une pour continuer vers Ajat ou Fossemagne, l'autre pour aller vers la place de l'église.



Un stop oblige les véhicules venant du pont SNCF à s'arrêter. Un passage piétons permettra un accès sécurisé vers le parking de la salle des fêtes.

EXPOSITION DE MINERAUX

Les passionnés de minéraux conduits par Jean-Yves Gorse qui nous avaient déjà régalés l'année dernière avec une exposition de fossiles et de géodes du monde, sont revenus à la salle des fêtes à la fin du mois de février 2026.



Ils nous ont proposé cette fois des pierres imagées et figuratives avec des sculptures minérales créées par la nature qui nous ont fait voyager au cours de la visite.



Les organisateurs ont travaillé avec la bibliothèque municipale qui a proposé des textes et des poèmes illustrant ce thème.



L'affluence a été nombreuse, les visiteurs se sont laissés prendre au jeu de l'imagination.



L'exposition s'est terminée par un pot de l'amitié offert aux passionnés de la dernière heure, au son mélodieux de l'accordéon.

Un grand merci à ces passionnés qui envisagent de revenir au début de l'année 2027 avec encore un nouveau thème.

Nous les attendons.

INFORMATIONS SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE

———————— Rénovation du réseau d'eau potable ————————

En 2024 et 2025, le réseau d'eau potable de notre commune a bénéficié de travaux importants financés par le SIAEP 'Eau Cœur du Périgord'. Tout d'abord entre le bourg et La Chosedie puis entre La Croix de Jeanguis et La Pinolie en passant par La Brugère Moyenne et La Brugère Basse avec quelques travaux dans le bourg.
Il s'agissait, à chaque fois, de remplacer les conduites existantes par des tuyaux neufs en supprimant les passages à travers champs au profit du domaine public, en bordure de route. Ce fut aussi l'occasion de remplacer les compteurs des usagers qui sont désormais implantés en limite du domaine public.
Ces travaux étaient rendus nécessaires par les nombreuses fuites récurrentes et difficiles à réparer en raison de leur situation en pleine nature.
La commune a profité de l'occasion pour demander l'installation de poteaux d'incendie lorsque c'était possible, la défense contre l'incendie étant

une condition préalable à la constructibilité des terrains et une obligation pour les communes, en zone urbanisée.
Cela n'a pas été possible sur le premier secteur en raison du trop faible diamètre des conduites mises en place (la grosseur des tuyaux dépend du volume d'eau fourni sur le linéaire et il n'est pas possible d'utiliser des conduites trop grosses au risque de voir l'eau stagner et devenir impropre à la consommation).
Sur le deuxième secteur, la nouvelle conduite installée est branchée sur l'arrivée principale de la commune depuis le château d'Ajat avec un diamètre de tuyaux de 140 mm.
Elle offre donc un débit suffisant pour les besoins des pompiers.
Ce sont donc 3 poteaux d'incendie qui ont été mis en place stratégiquement en tenant compte des distances maximales imposées par le SDIS et de la différence d'altitude pour la pression. Ils sont situés à La Brugère Haute, La Brugère Moyenne et près du pont SNCF de La Pinolie.
Les travaux ont aussi concerné quelques maisons du vieux bourg ; les élus auraient souhaité y







placer un quatrième point pour l'incendie mais cela n'est pas possible. Pour pouvoir se cumuler, ces installations doivent être distantes de 400 m minimum, ce qui n'est pas le cas avec le poteau du séquoia (environ 210 m).
En outre, dans le bourg, il nous faudra un débit de 60 M^3/H minimum en raison de la densité de l'habitat alors que nous ne pouvions espérer que 37 M^3/h avec la borne classique.
Seule une citerne souple pourra faire l'affaire.

———————— Panne sur le réseau d'eau potable ————————

Au début de l'été, le soir de la fête de l'école pour être précis, vers 21 heures, l'alimentation en eau potable a été interrompue sur notre commune.
Les services de maintenance de la société AGUR ont été immédiatement prévenus mais la panne s'avérait délicate : il s'agissait d'un bouchon de calcaire dans la canalisation principale, difficile à localiser entre La Croix de Jeanguis et le château d'eau d'Ajat, au milieu des bois, juste avant la partie qui vient d'être remplacée.
Les agents de la société chargée du service ont travaillé d'arrache-pied pendant la nuit et tout le samedi avant de résoudre le problème.



Les élus ont distribué des bouteilles d'eau aux habitants et ont mis à disposition des cuves d'eau pour les toilettes.





Cette interruption sur 36 heures environ a fortement impacté la population mais aussi les élevages dont les propriétaires ont dû s'occuper en urgence en cette période caniculaire. l'on doit reconnaître le mérite des agents de maintenance pour arriver à leur fin, on doit aussi demander que soit mise en place une solution pour éviter ce type de panne.

MOUVEMENT DE PERSONNEL A L'ECOLE

Une page se tourne dans notre RPI.
Mme Danielle Fournier, employée depuis la création du RPI avec St Antoine, soit 37 années, prend sa retraite bien méritée.
Elle avait été embauchée en 1989 comme suppléante éventuelle de l'ATSEM. Elle avait effectué plusieurs remplacements au pied levé.
Ensuite, elle était devenue accompagnatrice dans le bus scolaire, accueillant avec beaucoup d'attention les plus petits qui quittaient le nid familial pour la première fois.
Danielle a répondu toujours présente, accomplissant sa tache avec beaucoup de dévouement.
Une ressource précieuse pour nos collectivités qui ont besoin de personnel sur des emplois partiels quelquefois très limités dans le temps.
C'est Sylvie Farges, déjà employée à l'école, qui assumera cette fonction à la rentrée.

A Fossemagne, la cantinière Bernadette prend sa retraite, elle sera remplacée par Elodie Lacoste aidée par Karen Roca.



DIVERS… DIVERS… DIVERS… DIVERS…

——————— Un conte de Daniel Chavaroche par la Route des Canons ————

L'association de la Route des Canons s'attache à préserver le patrimoine et à transmettre l'histoire de notre territoire, notamment sur la sidérurgie en Périgord.
En 2024, elle avait organisé son assemblée générale à Limeyrat, suivie de deux conférences et de démonstrations permettant de faire revivre les anciennes activités métallurgiques.
Elle organise aussi couramment des rencontres, des spectacles et au mois de février 2026, elle avait choisi Limeyrat pour inviter Daniel Chavaroche à un après-midi conte.



Comme à son habitude, Daniel, bien connu des Limeyratois pour les nombreuses balades contées qu'il a animées, avait drainé un public nombreux.



——————-———— Plan de rafraîchissement des écoles ——————-————

Après les périodes de canicule observées dès le début de l'été, les pouvoirs publics proposent une aide aux établissements scolaires qui souhaitent s'équiper de solutions de rafraîchissement : *le plan d'urgence et d'adaptation climatique*
Cette aide est financée par EDF avec le soutien de la Banque des Territoires, elle propose 2 types de financement :
- Une prime d'urgence pour 2026 de 400 € par appareil : ventilateurs, climatiseurs mobiles, brasseurs d'air
- Une aide de 10 000 € à partir de 2027 pour l'installation d'une climatisation réversible.
Au mois de juin, les élèves et le personnel de l'école souffraient de la chaleur. Nous avons essayé dans l'urgence de proposer des solutions : protections aux fenêtres, climatiseur mobile…
Les enfants sont aussi allés à la salle des fêtes climatisées pour ceratines séances de classe.
Nous avons donc décidé de profiter de ce plan d'aide : nous avons acheté des climatiseurs mobiles et des ventilateurs de plafonds qui sont d'ores et déjà installés dans la cantine, la classe du cycle 3, la salle de la garderie et l'ancienne classe. Nous espérons, si d'aventure une nouvelle canicule devait survenir, que ces dispositifs seront utiles.

Nous avons aussi souscrit à l'opération « *dispositif solution durable* » pour envisager l'installation d'une climatisation réversible dans l'ensemble du bâtiment.

DIVERS… DIVERS… DIVERS… DIVERS...

——————— Protection de la statue de Notre-Dame des Champs———————



La statue située au bord de la voie ferrée sur le chemin entre la Route des Croquants et la Route de Maison Forte a été connue de tout temps à Limeyrat. Elle était invoquée pour protéger les vignes et les vignerons des intempéries, témoignage de l'époque où cette culture était fort répandue sur notre territoire.
Après plusieurs restaurations successives, par Yves Moulinier puis Christine Bousquet, elle est désormais protégée des intempéries.

Merci à Xavier Puybaraud pour ce travail de protection de cet élément du petit patrimoine Limeyratois.

——————— Les lingettes, un calvaire pour la station d'épuration !———————

A plusieurs reprises déjà, les usagers de l'assainissement collectif ont été informés des nuisances occasionnées par une mauvaise utilisation de ce services.
Chaque semaine, nos agents doivent retirer manuellement des déchets susceptibles de boucher le réseau, au premier rang desquels les lingettes de nettoyage, y compris celles qui sont prétendument biodégradables. Dans le cas de l'assainissement collectif, elles arrivent directement des toilettes à la grille de la station d'épuration.
On trouve régulièrement aussi des mégots, des protections intimes, des coton-tige, des lames de rasoir…
Outre que ces déchets obstruent les canalisations d'évacuation, ils imposent à nos agents des conditions de travail très dégradées.
Nous comptons sur l'esprit de responsabilité et de respect de chacun.

Les égouts ne sont pas des poubelles !



Un bac rempli de déchets peu ragoutants !

——————————— Un plan d'action pour situation de crise ———————————

A la lumière de la situation observée dans les zones victimes d'incendie, les élus se sont réunis en urgence pour lister les ressources disponibles sur la commune pour aider les secours.
Un recensement de tous les points d'eau, des chemins ruraux d'accès aux massifs forestiers, des équipements sensibles a été mis à jour.
La commune a été cartographiée et sectorisée pour permettre aux élus et à la sécurité civile d'intervenir au plus près de la population.

Ce travail va se poursuivre et s'étoffer et il alimentera notre Plan Communal de Sauvegarde.
Il est rappelé que toutes les personnes isolées, seules, âgées peuvent se faire enregistrer confidentiellement auprès de la mairie.
Par ailleurs, notre commune dispose d'un moyen d'information en temps réel : INTRAMUROS sur smartphone.
Nous encourageons tous ceux qui ne l'auraient pas encore fait à télécharger cette application gratuite sur leur téléphone.
En cas de crise, ce moyen de communication serait notre meilleur outil pour entrer en liaison avec TOUS les habitants. Il est déjà utilisé par bon nombre d'entre vous.
N'oubliez pas que vous pouvez utiliser la fonction SIGNALER dans les SERVICES qui vous permet de faire remonter des informations ou demandes à la mairie.

IntraMuros
L'application mobile des collectivités

DIVERS… DIVERS… DIVERS… DIVERS...

——————————————————Travaux aux HLM ——————————————————

Les pavillons du lotissement des Iris ont enfin bénéficié de travaux destinés à donner un peu plus de confort aux locataires.
Le mode de chauffage au gaz, très couteux, a été remplacé par des pompes à chaleur. Les murs ont été isolés par l'extérieur, les volets ont été changés.



Quelques travaux ont aussi été réalisés à l'intérieur de certains logements.

Ces aménagements ont créé pas mal de dérangement aux locataires, notamment l'absence prolongée de volets en pleine canicule.
Espérons cependant que ces améliorations donneront satisfaction aux usagers.
Il y a longtemps qu'elle étaient attendues.
Nous aimerions bien que les autres lots bénéficient du même traitement et que l'ensemble du parc bénéficie de plus d'attention. Il est difficilement acceptable que ces logements soient de véritables passoires thermiques, que plusieurs pavillons ne puissent pas être reloués.
Nous connaissons la situation difficile des bailleurs sociaux alors que la crise du logement est une réalité, y compris dans notre commune où les logements ont toujours trouvé preneur, où les demandes de location sont nombreuses mais il est triste de voir ces logements vides alors qu'ils pourraient faire le bonheur de ménages en quête d'un toit dans notre commune.

——————Travaux d'élagage et déboisement aux abords de la voie SNCF————————

La SNCF a décidé de procéder à l'élagage et à la coupe d'arbres en bordure de la voie ferrée sur notre commune.



Cette décision était la conséquence des nombreux arrêts de trains provoqués par des chutes de branches ou de troncs sur les rails, contraignant le transporteur à immobiliser le train, le cas échéant transporter les passagers vers une gare à proximité. Ces incidents entrainent des frais importants pour la SNCF et peuvent mettre en danger les agents et les passagers.
Il y a fort longtemps qu'un tel chantier n'avait pas été entrepris (et même jamais de mémoire d'anciens limeyratois).
La SNCF a opéré sur les terrains qui lui appartiennent en bord de voies (à l'exception de quelques parcelles privées très proches).

Il nous semble que les « débardeurs » ont eu la main lourde en retirant quasiment toute végétation ligneuse, ôtant l'aspect protecteur du rideau de végétation en bordure de la tranchée de la voie.
Mais il est difficile de juger de la pertinence d'un tel chantier lorsqu'on ne maîtrise pas les impératifs et la suite qui sera donnée.
La commune n'est pas intervenue dans cette opération ; elle s'est contentée de faciliter la communication entre l'entreprise et les habitants de la commune qui ont souhaité récupérer du bois coupé et de surveiller les dégâts et la remise en état des chemins et bords de routes.
Comme on pouvait s'y attendre, la nature reprend vite ses droits et les rejets arbustifs sont nombreux et vivaces.



C'est par contre le paysage auquel on était habitués qui a été profondément modifié.

————————Obligations Légales de Débroussaillement————————————



Après un été caniculaire marqué par des incendies importants dans tout le pays, il paraît important de rappeler aux propriétaires de bâtiments les obligations en matière d'entretien de la végétation autour de leurs constructions
Vous trouverez ci-joint les éléments diffusés par la Préfecture de la Dordogne.

« Où s'appliquent les obligations ?
Dans la zone constituée des massifs forestiers à risque et d'une bande de 200 mètres autour de ces derniers. Une cartographie indicative est disponible sur le site internet www.géoporatil.gouv.fr en sélectionnant les données thématiques ***Développement durable, énergie****, puis la rubrique* ***risques.***

Une obligation qui nous protège :
- *Protéger des vies et préserver des biens*
- *Eviter les départs de feu et limiter sa propagation*
- *Réduire l'intensité de l'incendie*
- *Faciliter l'intervention et la sécurité des secours*

Le débroussaillement est à la charge du propriétaire des constructions et installations de toute nature :
- *Autour des constructions sur une profondeur de 50 mètres et autour des voies d'accès privées*
- *Si la parcelle est classée* ***U*** *au PLU, elle doit être intégralement débroussaillée*
- *Si les travaux de débroussaillement s'étendent chez le voisin et s'il n'est pas tenu par cette obligation, vous devez débroussailler chez lui avec son autorisation*

Débroussailler, ce n'est pas tout raser :
Il convient de :
- *Couper la végétation herbacée et ligneuse*
- *Couper les arbustes sous couvert d'arbres*
- *Elaguer les branches retombant à moins de 2,50 mètres du sol*
- *Couper les branches ou les arbres à moins de 3 mètres des constructions*

En appliquant des mesures pour la biodiversité :
- *Maintenir des ilots de végétation selon les conditions précisées dans l'arrêté préfectoral*
- *Ne pas intervenir à proximité des ruisseaux et plans d'eau selon les conditions précisées dans l'arrêté préfectoral*
- *Préserver des arbres morts situés à plus de 20 mètres des habitations*

Périodes recommandées pour débroussailler :
- *Débroussailler en automne et en hiver*
- *Entretenir au printemps*
- *Limiter les interventions en été*

Conséquences en cas de non débroussaillement :
- *Mise en danger des personnes et perte des biens*
- *Amende administrative de 50 €/M² non débroussaillé*
- *Poursuites pénales*
- *Répercussions sur le régime d'assurance »*

Pour des informations complètes, il est vivement recommandé de se rendre sur le site internet de la Préfecture (www.dordogne.gouv.fr)

————————-——Du vandalisme, de la stupidité ou du vol minable ?——-————————

En quelques semaines, plusieurs panneaux de noms de rue ou de lieux-dits ont disparu, tout simplement démontés de leur support.
Il semble qu'il y ait des collectionneurs de ces plaques ou simplement des individus qui ne réalisent pas (ou ne cherchent pas à savoir) que ces indications sont utiles, voire importantes lorsqu'il s'agit d'orienter les secours.
Et puis ces équipements ont un coût non négligeable pour la collectivité, c'est-à-dire pour l'ensemble de la population.
Aussi, la commune informe qu'elle portera plainte pour chaque larcin et fera tout pour retrouver les auteurs.



DIVERS… DIVERS… DIVERS… DIVERS…

Octobre rose

La commune de Limeyrat s'était associée à la manifestation nationale d'Octobre Rose.



Une urne avait été installée pour recueillir les dons et des objets étaient en vente au profit de la recherche médicale.



Les motards du club Les Cromagnons, sous une pluie battante, sont passés à la mairie pour récupérer la recette.
En octobre 2026, nous proposerons à nouveau une action pour cette cause

Club de tarot

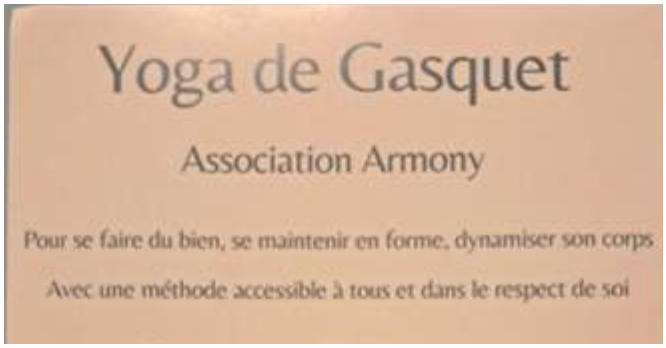


Le club TAROT EN PERIGORD NOIR se propose d'organiser des séances d'initiation pour les personnes intéressées de notre commune et de planifier des rencontres de tarot chez nous et dans le voisinage.
Ce club est déjà implanté sur notre territoire (Montignac-Lascaux, Auriac du Périgord, Thenon, Granges d'Ans, Le Lardin).

Les personnes qui souhaitent plus d'information peuvent contacter les responsables au 06 05 17 75 48 ou au 06 36 53 45 51
Il est aussi possible de rencontrer les organisateurs tous les mardis de 14 heures à 18 heures à Granges d'Ans.
Ils nous proposeront très prochainement un après-midi tarot à Limeyrat.

Séances de yoga

Chaque semaine, hors période estivale, Madame Bureau propose des séances de yoga à la salle des fêtes **le mardi de 18 heures 30 à 20 heures.**
Inscriptions au 06 84 77 42 17





DERNIERE MINUTE

La Pierre de Limeyrat qui bénéficie depuis 2025 d'une indication géographique française vient d'être enregistrée au niveau européen par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle.
Une protection du savoir-faire contre les usurpations, une valorisation de l'origine authentique du matériau et la possibilité d'arborer le logo officiel européen sur les produits.

REPAS DES AINES EN IMAGES

Dans notre précédente édition, nous avions tout simplement omis de relater le repas 2024 de ce moment devenu traditionnel pour rassembler les plus anciens de la commune dans un moment festif. Cette erreur sera réparée en faisant le compte-rendu ici des 2 derniers rendez-vous.

Novembre 2024










REPAS DES AINES EN IMAGES (suite)

Ces moments sont riches de convivialité. Ils permettent les retrouvailles des « aînés » dont les âges s'étalent sur plus de 20 années de différence. Ils sont l'occasion d'un repas en commun mais aussi d'échanges fort enrichissants.

Novembre 2025










DU COTE DE L'ÉCOLE ET DU RPI

Visite de la grotte de Lascaux IV

Le 18 novembre, les élèves du CP au CM2 sont allés visiter la grotte de Lascaux, cela a permis de découvrir la richesse de notre patrimoine local et d'aborder l'étude de la Préhistoire à travers la découverte de la vie des premiers hommes.



Les élèves ont appris que les hommes préhistoriques qui ont peint cette grotte étaient, comme nous, des homo sapiens. Ils vivaient il y a 17 000 ans, lors d'une période glaciaire. Ils ont peint les animaux qu'ils voyaient (aurochs, chevaux, cerfs...) mais pas ceux qu'ils chassaient. Pour peindre, ils ont utilisé de le la terre (argile, ocre et manganèse). Ils utilisaient différentes techniques : peinture au pinceau en poils d'animaux, pochoir, tamponnage avec des peaux d'animaux. Les couleurs employées sont le jaune, le marron, le rouge, le noir et même le violet !



Noël

Le 15 décembre, le Père Noël est passé à l'école ! Il a offert une séance au cinéma de Montignac. Les plus petits sont allés voir « Premières neiges », un ensemble de courts métrages sur l'hiver, et les plus grands ont vu le film « Zootopie



2 ». Le Père Noël a également offert des jeux de cour et des jeux de société et à chaque enfant des livres.





DU COTE DE L'ÉCOLE ET DU RPI (suite)

Neige



Quelques flocons de neige sont tombés le 21 novembre et ont fait le bonheur des élèves !

Lecture

Didier et Josiane Ballesta, interviennent dans chaque classe, ils font des lectures de Kamishibaï pour le plus grand bonheur des enfants qui ne loupent pas une miette de leurs histoires !





Ateliers du conseil départemental

Le 26 janvier, un intervenant des Archives départementales de la Dordogne, Manuel Lorenzo, est venu réaliser des ateliers dans les classes de CP -CE1 et de CE2-CM1-CM2.



Les élèves de CP/CE1 ont découvert l'histoire des écritures depuis l'Antiquité en passant par la naissance du premier alphabet jusqu'à l'invention de l'imprimerie et l'utilisation, de nos jours, du multimédia. Ils ont pu s'essayer à l'utilisation de la plume et de l'encre pour réaliser leur propre carte !



Les CE2-CM1-CM2 ont découvert ce qu'est un sceau. Il s'agit d'une galette de cire ou de métal portant l'effigie ou la représentation symbolique d'une personne. C'est une sorte de signature qu'on appose sur un courrier. Il permettait de fermer le courrier et le laissait secret. Il pouvait également servir à valider un document (diplôme, acte de propriété…). La matrice c'est-à-dire le moule pour réaliser l'empreinte est en or, argent

ou plomb. Plus le sceau est grand, plus la personne a du pouvoir. Le sceau peut être de différentes matières (cire, métal), formes (bouclier, rond, ovale) et couleurs (rouge, vert, noir, jaune). Les sceaux existent encore au temps de la République.
Le ministre de la justice s'appelle le garde des sceaux.



Intervention de Pierre Soletti

Pierre Soletti est un poète qui est intervenu dans les trois classes du RPI pour dire, lire et écrire des poésies avec les élèves.



Pourquoi avez-vous voulu faire ce métier ?
C'est un métier qui donne beaucoup de liberté. La poésie sauve des vies.

Qu'est-ce qui vous a donné envie de faire ce métier ?
Ma grand-mère, qui était catalane espagnole et disait des poèmes. Elle était réfugiée politique. C'est elle qui m'a initié à la poésie.

Comme vous le dites, dans vos poésies, êtes-vous paresseux ou êtes-vous travailleur ?
Je n'ai jamais dit que j'étais paresseux ! Je ne suis pas paresseux, je suis hyperactif. Quand j'étais petit, je ne tenais pas en place en classe. Je ne suis pas paresseux mais le travail, je n'ai jamais aimé ça. J'écris beaucoup et je défends les travailleurs.

Quel est votre poème préféré ?
Un poème de Gaston Miron.

Quel.le est votre poète.sse préféré.e ?
Jacques Prévert est celui qui m'a le plus marqué quand j'avais votre âge. Il parlait du cancre, comme moi, j'étais un cancre.



Cross de Thenon

En mai, les élèves de CP/CE1 et de CE2/CM1/CM2 ont participé une nouvelle fois au cross organisé par le collège de Thenon. Chaque année, les professeurs ont la gentillesse d'inviter les écoles primaires du secteur. Merci à eux ! Après s'être bien entrainés, les enfants ont fini le parcours avec courage !



Quatre d'entre eux sont même montés sur le podium mais tous méritent des félicitations pour leur endurance !



Malle rivière

Tout au long de cette année scolaire, les élèves de maternelle et de CP/CE1 ont bénéficié des interventions d'une animatrice du syndicat du bassin de l'Isle qui leur a fait découvrir toute la vie qui peut y avoir autour d'une rivière et plus généralement elle a conduit un travail sur l'environnement (gestion de l'eau et des déchets) et





l'aménagement du territoire.
Les enfants ont pu découvrir des animaux tels que la cistude et l'écrevisse à pattes blanches. Ces séances ont beaucoup intéressé les élèves qui ont à chaque fois participé avec enthousiasme aux activités proposées.
La dernière séance nous a conduits autour du lac de Fossemagne où nous avons pu étudier la



faune et la flore.

Voyage scolaire à Oléron

L'ensemble des élèves de la PS au CM2 est parti en voyage scolaire du 27 au 30 avril sur l'île d'Oléron. Ils ont découvert le phare de Chassiron, la citadelle du château, les marais salants, les ports ostréicole et de pêche, les plages et les dunes…



Ce projet s'est construit tout au long de l'année avec les élèves, les familles et les financeurs. Merci aux mairies et à l'association *Les Amis du RPI* pour le soutien !
Ces quatre jours et trois nuits ont laissé aux élèves des souvenirs impérissables et leur ont permis d'engranger de nombreuses connaissances, en terme de savoirs et de vivre ensemble.

Une superbe expérience !

A LA BIBLIOTHÈQUE ANDRÉE CHEDID

Une année à la bibliothèque... un service public de la lecture, au village...
Le bilan chiffré 2025 est disponible sur le blog de la bibliothèque.
Place est faite ici, aux différentes animations et expositions organisées pendant ces derniers mois…

La bibliothèque n'est pas seulement un lieu où l'on peut emprunter des livres...on y programme aussi **des rencontres littéraires** :

- une rencontre-dédicace
Samedi 6 décembre 2025, à 16h, nous avons eu le plaisir d'accueillir au village Estelle Lachaud, (ancienne habitante de Limeyrat), pour la sortie de son roman « Le temps de vivre ». Un riche moment d'échanges entre les quinze présents autour des problématiques soulevées par le roman : transition énergétique, vivre ensemble, comment faire société…



Un moment géré avec brio et chaleur par l'autrice… Merci à vous, public, d'avoir été là et un grand-grand merci à Estelle Lachaud pour sa présence solaire. Et beau voyage au Temps de vivre !

- une nuit de la lecture
Dimanche 25 janvier 2026, c'était l'un des temps de rencontre des Nuits de la lecture pour le secteur de Thenon et une grande première à Limeyrat dont la bibliothèque relayait pour la première fois cette initiative nationale.



Nous avions prévu un parcours de lectures depuis l'extérieur jusqu'à l'étage de la bibliothèque. Mauvais temps oblige, tout se déroula en intérieur… Huit lectrices et lecteurs pour partager des textes de littérature, de poésie et une biographie sur le thème national «Villes et campagnes». Des lectures individuelles et, pour finir, une lecture chorale, dans le noir, d'un texte de Colette.
Bien sûr, les 35 présents purent aussi profiter de la visite de l'exposition d'Alice Pécharman « Portraits de paysans ». Bravo à elle pour tant de talent et merci pour sa précieuse médiation.
Un grand merci aussi aux amis d'Ajat pour leur riche coopération et à tous les présents pour leur écoute attentive.

- un café littéraire « Prix des Lecteurs d'Étranges Lectures »
Vendredi 29 mai, à 18h, nous étions dix, dans la salle polyvalente, pour notre Café Littéraire dédié au Prix des Lecteurs d'Étranges Lectures.
Comme d'habitude, nous avons échangé sur les cinq livres en lice. Des points de vue convergents sur certains titres, des réceptions différentes pour d'autres mais toujours le plaisir de redécouvrir ces romans au travers des yeux des autres…



Puis vint le temps des votes…
Merci à Philippe Andrieux, du collectif départemental, pour sa présence et ses infos motivantes pour la prochaine saison... Merci à la municipalité et aux Amis de la bibliothèque qui offraient l'apéritif.

- une lecture publique
C'est le vendredi 5 juin, à 18h30, que nous avons accueilli à la salle des fêtes de Limeyrat la der-



A LA BIBLIOTHÈQUE ANDRÉE CHEDID (suite)

nière lecture de la série des Étranges lectures 2025-2026. « L'île des âmes », de Piergiorgio Pulixi, roman policier sarde lauréat du prix des lecteurs 2025 était à l'honneur.
Présentation par son traducteur, Anatole Pons-Remaux, vidéo de l'auteur sarde qui ne pouvait être des nôtres et lecture d'extraits par les deux comédiennes Emilie Esquerré et Isabelle Gazonnois dont la prestation a enchanté les 80 spectateurs. Une exposition sur la Sardaigne, concoctée par la bibliothèque, faisait écho au roman :



paysages, lieux, traditions et coutumes depuis le Néolithique jusqu'à aujourd'hui sans oublier la période nuragique.
Des livres en prêt ou à acheter et, pour finir, un buffet somptueux aux couleurs de la Sardaigne, concocté par la municipalité. Une belle réussite ! Merci à la BDDP de
nous avoir sélectionnés pour cette lecture publique !

- un café, un livre pour l'été
Samedi 4 juillet à 14h30, au frais dans la salle des fêtes nous nous sommes retrouvés à 14 pour ces échanges littéraires autour des coups de cœur de chacune, de chacun. En introduction, présentation des dernières acquisitions de



la bibliothèque et puis parole aux participants : tenter de convaincre les autres que son ouvrage est incontournable !!

Une belle diversité qui nous mit, il faut le dire, oui, oui, l'eau à la bouche !! L'été ne sera pas assez long pour que chacun en profite…
La bibliothèque n'est pas seulement un lieu où l'on peut emprunter des livres...on y programme aussi des expositions :

- La BDDP fête ses 80 ans :
En novembre- décembre 2025, nous avons relayé les 80 ans de la BDDP avec quelques affiches et des photos retraçant son histoire et ses changements depuis novembre 1945, date de sa création, parmi les premières de France... Une belle aventure de la lecture publique en Dordogne.

- Portraits de paysans par Alice Pécharman...
Dans le cadre des Nuits de la lecture sur le thème Villes & campagnes, la bibliothèque accueillait des portraits plus grands que nature de paysans de Dordogne magnifiés par le pinceau d'Alice Pécharman.



Une exposition qui aura conquis les 110 visiteurs venus la découvrir en janvier-février 2026.

- Carte blanche à Franja, plasticien :
Jeudi 5 mars, dès 17h, nous lancions la saison 2026 des Éclats poétiques avec le vernissage de



l'exposition de FRANJA à la bibliothèque…
L'occasion pour la cinquantaine de visiteurs de découvrir les toutes nouvelles créations de l'artiste- les peintures et les sculptures.. sa couleur café, résultat de ses dernières recherches- et de l'écouter parler de sa démarche artistique.
Un public enthousiasmé par les œuvres ! 134 visiteurs pendant le mois de mars.

- George Sand, une femme libre, une plume engagée :
Pour le 150e anniversaire de la disparition de George Sand, la bibliothèque proposait, en mai et juin, une exposition pour redécouvrir ou découvrir les multiples facettes de cette femme libre : l'écrivaine, la journaliste, l'artiste, la militante.



Des livres de et sur l'écrivaine étaient empruntables : romans, nouvelles, théâtre, des romans graphiques, des CD ...
Et puis des portraits de Musset et Chopin... 30 visiteurs

Voyage en Italie :
L'expo de l'été, « Italie, traces et couleurs » à découvrir les samedis de 10h à 12 h ou à la demande. En complément de l'expo sur la Sardaigne présentée lors de la lecture publique, un à-côté graphique, créations numériques, images d'Italie, villages de Ligurie, de Sardaigne réalisées par Didier Ballesta... jusqu'à la fin septembre.



La bibliothèque n'est pas seulement un lieu où l'on peut emprunter des livres...on y propose aussi des moments festifs :

- Biblis en folie :
Vendredi 3 octobre, ce fut, pour la cinquantaine de participants, une bien belle soirée Portes ouvertes à l'occasion du week-end national "Biblis en folie".

Au menu :
- Dévernissage de l'exposition "En Mongolie" de José Correa, dernières visites, dernières dédicaces, et lecture par l'équipe d'animation de la bibliothèque d'un texte sur la Mongolie accompagnée par Alain au clavier, dans une composition originale.



- Puis scène ouverte avec des lectures d'écrits personnels ou empruntés, illustrées à tour de rôle par Alain au clavier, Sacha au saxophone, ou encore Jean-Yves à l'accordéon…

- Et c'est en chansons avec le public que s'est achevée la soirée, aux sons de l'accordéon et du clavier.



La municipalité de Limeyrat, quant à elle, avait préparé un magnifique et goûteux apéritif-buffet d'automne.

A LA BIBLIOTHÈQUE ANDRÉE CHEDID (suite)

Un grand merci à tous les présents et tout particulièrement à José Correa, aux musiciens, aux lectrices et lecteur, à Cathy la dentelière, à la municipalité et à celles qui nous ont concocté le somptueux buffet.
Bravo à tous-tes les intervenant-e-s !

La bibliothèque est un lieu où l'on accueille des élèves pour emprunter des livres et écouter une lecture de kamishibaï…

À chaque période scolaire, nous recevons, à la bibliothèque, la classe de Limeyrat pour choisir un livre à emprunter, lecture plaisir personnelle, et écouter la lecture d'un kamishibaï, lecture plaisir collective... Des histoires pour rêver, pour réfléchir, pour grandir...
Et nous nous déplaçons à l'école de Fossemagne pour partager aussi avec les élèves des deux classes, ces moments de lecture plaisir…
accueillir des élèves pour écouter une lecture... mais pas que … pour aussi..



- Découvrir des expositions artistiques, rencontrer un artiste et participer à un atelier collectif :
- Lundi 2 février 2026, après la visite de l'expo "Portraits de paysans" d'Alice Pécharman, un atelier photos "à la manière de... » où chacun, chacune pouvait passer derrière le cadre !!
- Lundi 16 mars, les élèves de Limeyrat rencontraient l'artiste Franja dans son exposition à la bibliothèque… Deux groupes en alternance : l'un découvrait les œuvres, guidé par l'artiste, l'autre se voyait proposer un atelier-jeu poésie lecture
- suivirent des ateliers d'écriture poétique... sur une œuvre de l'artiste et l'artiste lui-même !



À bientôt, pour de nouvelles aventures culturelles !
Au plaisir de vous compter parmi les usagers de la bibliothèque !

La responsable, Josiane Ballesta

A PPEL A PARTICIPATION

« ÇA SE REGARDE, PHOTOS VAGABONDES »

C'est un projet intercommunal piloté par le Centre social et culturel Passerelle de Thenon, dans le cadre du bicentenaire de la photographie.

De septembre 2026 à juin 2027, ce projet associera les habitants, les établissements scolaires, les bibliothèques, les associations, les Etablissements médico-sociaux et les communes volontaires.
Limeyrat est pleinement investi à travers la bibliothèque et la municipalité et programmera plusieurs évènements dont une fresque « Limeyrat, au fil du temps ».

Nous faisons appel à vous pour retrouver des photos du village, d'hier ou d'avant-hier, de lieux qui se sont transformés : bâtiments ou autres éléments qui n'existent plus, modifiés, ou au contraire, des vues de terrains nus d'où sont sortis des édifices... tout ce qui montre la transformation d'un endroit.
Ces photos seront scannées et vous seront rendues. Une sélection des clichés sera faite. Les clichés les plus pertinents seront agrandis et imprimés sur bâches en vis à vis de photos prises actuellement du même point de vue.

Un grand merci à vous pour vos recherches et votre coopération.

AMICALE LAIQUE

Chi Gong

Les cours de Chi Gong reprennent à Limeyrat !

Fort de leur succès auprès des Limeyratois/es depuis trois ans, les cours de Chi Gong sont à nouveau proposés cette année.

Le Chi Gong est une pratique de mouvements énergétiques doux, toujours guidés par l'enseignante, qui favorisent le lâcher-prise, le bien-être intérieur, la souplesse, l'équilibre. Ils permettent de mieux se connaître soi-même, d'apprendre à mieux utiliser son corps au quotidien, à favoriser sa propre santé par l'utilisation du Chi (qui est l'énergie circulant en nous en permanence).
Aucun prérequis ni aucune mémorisation nécessaires, aucune compétition.

Chacun et chacune est bienvenu/e : les cours sont adaptés aux personnes qui découvrent.
Un seul objectif : se faire du bien à soi-même !

Les cours durent 1h30 ; ils se déroulent à la salle des fêtes de Limeyrat, **tous les lundis à 17h30**, **à partir du 14 septembre**.
Tarif 2026-2027 : 210€.



Informations et inscriptions : Magali Banquey, 06.95.08.12.02

Gymnastique

Super année pour la gym !

Pour 2025/2026 on a enregistré 21 inscriptions !!!
Les séances ont lieu le mercredi 18H45 à la salle des fêtes de Limeyrat.

Les cours sont différents tous les mercredis : bâtons, ballons, steps, élastiques mais aussi stretch et relaxation (petit rappel pas besoin d'accessoires ni de tapis)



Pour la convivialité, on partage à Noel et avant le départ, pour les vacances d'été, un petit apéro dinatoire.
Cette année il y avait même des conjoints.



Le 16 septembre à 18h45 on se retrouve pour une rentrée sportive, on peut venir faire une séance d'essai.

Merci à toutes et tous d'avoir été présents et assidus cette année.

AMICALE DE CHASSE

Ouverture de la saison de chasse 2026-2027

La saison de chasse débute officiellement le **dimanche 13 septembre à 8h00** mais notre action a débuté dès le 15 aout pour la chasse du sanglier, dans le but de limiter les dégâts causés aux cultures.



Lors de la dernière **assemblée générale**, le **bureau de l'association a été reconduit dans son ensemble**.

Les **attributions de bracelets** pour les chevreuils, sangliers et cerfs ont été adaptées à la situation de chacune de ces espèces avec une hausse de nombre d'attribution pour le sanglier. La petite faune se porte bien et les populations de lièvres et de lapins sont bien présentes sur le territoire tout comme notre célèbre palombe dont les effectifs « explosent » depuis quelques années

Les **repas organisés en mai et octobre** rencontrent toujours un vif succès avec en moyenne 140 personnes qui viennent partager un moment de convivialité autour d'un bon repas.





La pétanque organisée durant la fête votive a réuni 60 équipes. De nombreux lots ont été distribués.



Le **prochain rendez-vous culinaire** est fixé le **samedi 10 octobre 2026**, avec au menu : **moules frites**.

Dans le cadre des violents incendies ayant provoqué d'énormes dégâts chez nos voisins de la Gironde et des Landes, une collecte a été organisée afin de venir en aide aux sinistrés en lien avec la fédération départementale des chasseurs, le secours populaire, les mairies sinistrées et les services d'incendie de la gironde.

Les dons ont très rapidement afflué en nombre (Vêtements, produits d'hygiène pour bébé ou adultes, jeux pour enfants, nourriture, eaux, couverture, produits de premières nécessité etc.) et ont été acheminés en quelques jours dans les communes sinistrées et dans les centres de secours des pompiers de Gironde.

Des dons financiers ont également été versés sur le compte des œuvres des pupilles des pompiers afin de venir en aide aux familles des pompiers décédés en service.

Le bureau adresse un grand merci aux membres de l'amicale, aux amis non chasseurs de notre association ainsi qu'à la mairie de Limeyrat pour la contribution très importante de chacun. Chaque don avait son importance dans la situation présente et nous avons aussi pu démontrer que les chasseurs sont capables de se mobiliser très rapidement lorsque la situation l'impose et de faire montre de cohésion.

Il est rappelé qu'un **site internet** a été mis en place par la **Chambre d'agriculture** et permet de **signaler les dégâts causés par la faune sauvage** (habitations, élevages, poulaillers, etc.). Pour effectuer une déclaration, rendez-vous sur le site **« Signaler dégâts faune sauvage »**, ou contactez directement le **président de l'amicale de chasse**.

LES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Notre association accompagne, soutient ou propose des animations culturelles autour de la littérature, de la poésie sous toutes ses formes ou du conte et est ouverte à toutes et à tous. C'est elle qui finance toutes les installations du Promenoir poétique. Une page, sur le blog de la bibliothèque, lui est consacrée.

Décembre 2025:

- Les Amis de la Bibliothèque co-organisent...

Notre association accompagnait la bibliothèque, le samedi 6 décembre, pour l'accueil de l'autrice Estelle Lachaud à l'occasion de la sortie de son livre "Le temps de vivre". Elle prenait en charge les boissons offertes au public ainsi que l'achat du livre.

- Des Amis de la Bibliothèque festifs...

19 décembre, 19 h… Les portes de la salle polyvalente s'ouvrent pour accueillir le public venu fêter la fin de l'année civile avec des Amis de la bibliothèque. Une soirée initiée et concoctée par une adhérente de l'association, puisque telle en est la philosophie...

… Après l'accueil autour d'un vin chaud et de petits pains d'épice alsaciens offerts, place au concert… C'était une surprise : viole de gambe au menu, par un ensemble de quatre musiciens, dirigé par Catherine Joussellin. Trente minutes de musique baroque magnifiquement interprétée et chantée. Un moment suspendu… Quel beau cadeau !!!

Mais ce n'était pas fini puisque Mourad Berreni et Martine Sarlandie prenaient le relais pour nous offrir un conte truculent… Un conte pour enfants… Il n'y en avait pas dans la salle ? Mais si ! Les 28 adultes présents qui avaient gardé leur âme d'enfant… Lecture, musique, images... Et puis encore une projection de tableaux de maîtres : la lumière en peinture... le solstice n'était pas loin !!… De quoi nourrir notre imaginaire et satisfaire notre soif de beauté… Avant de passer à des nourritures plus substantielles avec l'auberge espagnole.



Merci à tous les présents et tout particulièrement aux 6 artistes venus gracieusement.
Bravo à eux !!!

Mars 2026 :

Les Amis de la Bibliothèque rendent compte...

1er mars, c'est l'heure des bilans et des projets... c'est l'heure de l'assemblée générale.

Les Amis de la Bibliothèque à l'œuvre…

FESTIVAL ÉCLATS POÉTIQUES 2026

Pour cette édition, quatre rendez-vous :

jeudi 5 mars : premier vernissage, celui de l'exposition de FRANJA à la bibliothèque… L'occasion pour la cinquantaine de visiteurs de découvrir les toutes nouvelles créations de l'artiste et de l'écouter parler de sa démarche artistique. Un public enthousiasmé par les œuvres !



Deuxième vernissage, sur le Promenoir poétique, l'expo temporaire «Tu vois, mon amour, la vie est ainsi» de MARTINE CHEVAL, photos et poèmes… Des poèmes que nous avons eu le privilège d'entendre de la bouche même de leur auteure !!!



Troisième temps, en salle des fêtes, pour la présentation de la saison… et le buffet royal préparé et offert par la municipalité.



Samedi 8 mars : à 16h, les Amis de la bibliothèque avaient le plaisir d'accueillir Adeline Yzac pour sa performance de poésie à voix nue sur son texte « Masousera ma maison" et Monique

LES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE (suite)

Lucchini des Éditions Musimot… Un moment hors du temps, en apnée, tout de musicalité poétique…Intensité des mots et des silences entrecroisés… Intensité de l'écoute… Une salle à l'unisson de la diseuse…



Ce fut aussi l'occasion pour beaucoup d'entre nous de découvrir une magnifique maison d'éditions, présentée par Monique Lucchini, et qui s'est spécialisée dans les publications poétiques.



Une première pour nos Éclats poétiques qui suscita l'intérêt de la salle comme en témoigne le dialogue qui s'est instauré entre l'auteure, l'éditrice et le public.
Un salon de thé éphémère clôturait l'après-midi. Merci à la quarantaine de personnes venues partager ce moment.



Vendredi 20 mars : jour du Printemps, de l'équinoxe vernal… et de l'apéro poétique scène ouverte … Quelle soirée ! Quelle belle soirée pour la soixantaine de participants !! Une bien belle soirée à l'image de la poésie : variée, imprévisible, dans un esprit de liberté, thème national. Des pros, des amateurs, pour un cocktail
ô combien poétique à base de poèmes, de musique, de chansons. Et, entre chaque prestation, l'improète Pierre-Marie Villette dont les poèmes minute ont bluffé, charmé celles et ceux qui ont tenté l'expérience…



Ambiance cabaret oblige, les Amis de la bibliothèque avaient préparé buffet de tapas et sangria à volonté…

dimanche 29 mars : clôture des Éclats poétiques 2026 : une belle journée, une belle réussite. Des publics différents nous ont accompagnés lors des différents rendez-vous proposés… À 16h, nous nous retrouvions autour de Franja, au cœur de son exposition pour de derniers échanges avec l'artiste au sujet de son œuvre et



pour quelques lectures poétiques en résonance…
Puis une déambulation a suivi, au son de la guitare de Thomas Lalot, pour, d'abord, un hommage au poète Pierre Soletti, venu dans les classes du RPI en janvier avec lecture d'un de ses poèmes et de ceux créés lors de l'atelier qu'il a animé avec les enfants, avant de rejoindre le Promenoir poétique.



Place donc à Martine Cheval. Un moment particulièrement apprécié : les poèmes lus par leur auteure; les douces mélodies de Thomas, la nature qui s'éveille, fleurs, pépiements d'oiseaux et … soleil ! Quoi d'autre ?



À 18h, retour en salle pour le moment chanson française avec « Montichoeur », dirigé par Félicie Verbruggen…
32 choristes sur scène , dont deux Limeyratoises, dans une répertoire judicieux et collant au thème du Printemps des poètes.



Tendresse, solidarité, amitié, Liberté i Enfin, fin de la faim : une copieuse tartinade était offerte aux artistes par les Amis de la bibliothèque.

Une riche édition particulièrement réussie !
Juin 2026 :
Les Amis de la Bibliothèque invitent...
Samedi 20 juin , à 16h, à l'invitation des Amis de la bibliothèque, nous nous retrouvions autour de Jean-Paul et Jean Marc pour un nouvel atelier d'écriture ludique et coopératif alternant temps d'écriture individuelle et moments d'interaction.



Picorage dans les textes des autres, réappropriation, contre textes, nouveaux partages… Encore un vrai bon moment de création d'écriture poétique !
Des retours enthousiastes des dix participants !
Un grand merci à ce duo d'animateurs !

Juillet 2026 :
Nous nous activions sur le Promenoir poétique : nettoyage des pupitres, installation d'un nouveau pop'ète…

Actualisation de notre prospectus, disponible à la bibliothèque, à la boulangerie.
N'hésitez pas à rejoindre l'équipe si vous êtes intéressés par nos activités…
Tout renseignement, à l'accueil de la bibliothèque.
Au plaisir de partager avec vous des moments culturels et conviviaux !

LES AMIS DU RPI

Les Amis du RPI est l'association qui œuvre autour des écoles de Fossemagne et Limeyrat. Elle est évidemment ouverte à tous les parents, aux enseignantes mais aussi à toute personne qui souhaite s'investir pour nos enfants.
Nous proposons des activités afin de récolter des fonds pour sponsoriser des projets scolaires. Ces dernières années, grâce à nos bénéfices, nous avons pu aider à financer les sorties scolaires (projet gymnastique, projet danse, sorties de fin d'année) ou l'achat de matériel pour les classes ou les récréations.
Au cours de l'année 2025-2026, nous avons organisé des ventes de produits (chocolats, madeleines, charcuterie…), une soirée belote, ainsi que le traditionnel repas de la kermesse de fin d'année. Ces activités devraient être reconduites en **2026-2027**.
Mais surtout, nous sommes très fiers d'avoir pu contribuer au voyage scolaire qui s'est déroulé du 27 au 30 avril 2026. 66 élèves, de la maternelle au CM2, sont partis découvrir l'Ile

LES AMIS DU RPI (suite)

d'Oléron.
L'association a apporté 7500 € pour le financement soit plus de 30%, afin de réduire le coût au maximum pour les familles.
Nous avions également fait un appel aux dons, et nous tenons à remercier très chaleureusement celles et ceux qui y ont répondu !
Vous voulez nous aider ?
aider les enfants de nos écoles ?
N'hésitez pas à rejoindre notre association.
Vous pouvez également nous contacter via lesamisdurpi24210@gmail.com
Retrouvez nos activités sur notre page Facebook **"Les amis des écoles Fossemagne/ Limeyrat"** ou sur l'application Intramuros des communes de Limeyrat et Fossemagne !

FOOTBALL CLUB FCTLF

La saison 2025-2026 est une très belle réussite pour le FC Thenon Limeyrat Fossemagne, avec des résultats sportifs remarquables pour l'ensemble de ses équipes seniors.

Équipe A – Régional 3 : vice-championne de sa poule avec 45 points, 12 victoires, 6 nuls et seulement 3 défaites. Avec 52 buts marqués et 26 encaissés, elle confirme la progression du club. Son parcours en coupes est également remarquable avec une place en finale de la Coupe de Dordogne et un parcours jusqu'au 8e tour de la Coupe de Nouvelle-Aquitaine.

Équipe B – Départemental 2 : une 4e place avec 37 points, 11 victoires, 4 nuls et 6 défaites. Solide défensivement avec seulement 23 buts encaissés, elle a longtemps joué les premiers rôles et démontre qu'elle peut encore viser plus haut.

Équipe C – Critérium à 8 : une saison exceptionnelle avec le titre de championne de sa poule. Un sans-faute en phase 2 avec 6 victoires, 40 buts marqués et seulement 8 encaissés. Une réussite qui récompense l'investissement, la solidarité et la convivialité du groupe.

Au-delà des résultats, cette saison illustre la dynamique et la progression du FC Thenon Limeyrat Fossemagne. Avec trois équipes compétitives, des parcours remarquables et un véritable esprit collectif, le club confirme la qualité de son projet sportif et les valeurs qui l'animent : engagement, solidarité, convivialité et ambition.

Au-delà des résultats sportifs, le FC Thenon Limeyrat Fossemagne a poursuivi son travail pour faire vivre et rassembler ses licenciés, ses bénévoles et ses supporters. Le club a notamment organisé deux tournois



de sixte ainsi qu'un concours de belote, permettant de créer des moments de convivialité et de renforcer les liens autour du club.

La saison 2025-2026 a été une très belle réussite pour notre école de football au sein du Groupement Jeune Vézère Périgord Noir, avec de nombreux licenciés et de très bons résultats sportifs.

Les U15 ont notamment évolué cette saison au stade de Limeyrat, permettant de faire vivre nos installations et de renforcer les liens entre le groupement et notre club.

Une belle dynamique qui récompense le travail de nos éducateurs, bénévoles et dirigeants, et qui nous permet d'envisager l'avenir avec ambition.



COMITE DES FETES

Une année d'animations dans notre commune

Tout d'abord, précisons que, contrairement aux deux années précédentes, il n'y a pas eu de fête du Solstice d'Hiver, en revanche, un marché de Noël est bien programmé cette année le 18 décembre.

Le 31 janvier 2026, la Choucroute, traditionnelle, avec 130 convives qui ont eu droit à ce moment de convivialité et ont partagé : kir, potage, délicieuse choucroute (savamment élaborée par le Comité des Fêtes), fromage et galettes des rois.



Et encore une fois, les personnes présentes se sont régalées et n'attendent qu'une chose, vite connaître la date de la prochaine choucroute,



mmmhhh…

Les 21 et 22 février 2026, Pièce de théâtre, de Jean-Pierre Martinez, jouée par la troupe Acte II, composée de cinq comédiens, adaptation de la pièce « Tout est bien qui commence mal ».



Excellent moment partagé sur deux représentations, samedi soir et dimanche après-midi, même si nous espérions davantage de public. Buvette et crêpes ont succédé à ces deux séances.

Le 28 juin 2026, la Rando Mobylettes, elle aussi traditionnelle et tellement attendue par les passionnés.



98 mobylettes étaient au départ, avec comme toujours la présence de deux infirmières, de l'encadrement nécessaire à ce type d'événement avec une vingtaine de motards, dont la moitié du club Lo Mòto Asterian, de Saint-Astier, dans cette sortie, comme d'habitude, couverte par l'assurance obligatoire et adaptée.
Le circuit proposé, cette année, bien sûr de Limeyrat à Limeyrat, a fait parcourir 74 kilo-



mètres aux participants, à travers nos magnifiques paysages de Dordogne, et passait par Saint-Antoine-d'Auberoche, Saint-Pierre-de-Chignac, Eyliac, Cubjac, Sainte-Orse, Thenon et Fossemagne.
Petit déjeuner avant le départ, casse-croûte à Cubjac, et déjeuner au retour à Limeyrat, avec jambon/melons, côtes de porc marinées/frites, fromage et glaces, ont rythmé cette belle journée.



COMITE DES FETES (suite)



Le concours du plus beau déguisement était aussi organisé, ainsi qu'une tombola dotée de nombreux lots, dont le plus beau était une superbe Motobécane 41 !
Encore une belle réussite pour cette manifestation très attendue, qui a ravi tous les participants.

Le 13 juillet 2026, Marché gourmand
Nous attendions cette date avec impatience pour ce moment estival et festif.



Hélas, la canicule en a décidé autrement : en raison des différentes restrictions dans les communes et par mesure de prudence, la mort dans l'âme, nous avons annulé cette manifestation, décision que nous avons commentée à nos différents exposants et producteurs, ce qu'ils ont bien compris.

Les 5 et 6 septembre 2026, Fête du village
Avec samedi,
Concours de pétanque organisé par l'Amicale de Chasse, qui a réuni 57 équipes, qui se sont affrontées de 13h30 à 19h00 sous un soleil de plomb, bravo à tous, compétiteurs et organisateurs.



Deux buvettes très fréquentées étaient tenues par le Comité des Fêtes, et une par l'Amicale de Chasse pendant leur tournoi.

Les manèges gratuits pour les petits et les grands ont connu un grand succès.
Cette gratuité représente une importante participation financière du Comité des Fêtes aidé par la commune mais elle permet à tous les jeunes qui le souhaitent de profiter de ces distractions sans distinction de moyen, déchargeant les famille d'une important dépense en cette période de rentrée scolaire.







Le marché gourmand proposait cette année :



escargots, plats végétariens, canard sous toutes ses formes, agneau, huîtres et moules, pain et tartes, canelés, tiramisus et autres desserts variés, glaces sur plaque givrée, glaces à l'italienne, vins de Duras, frites, fromages, buvette (par le Comité des Fêtes) qui ont régalé l'assis-



tance très nombreuse, enchantée par la variété et la qualité de l'offre, avec un immense merci et un grand bravo adressés aux producteurs.
*

L'animation musicale par le groupe nommé à tort « Provisoire », aux abords du lieu de restauration, a rythmé les repas et ravi les oreilles des consommateurs.



Et que dire du formidable feu d'artifice clôturant cette première journée, tiré également dans une ambiance musicale installée à bord d'une remorque de tracteur/DJ (ici aussi par le Comité des Fêtes), qui a attiré la foule dans un champ proche de la salle des Fêtes, sous les hoooh de satisfaction et les applaudissements des spectateurs.





Avec dimanche,
Le vide-grenier le matin avec la présence de 20 exposants…



La restauration sur place à midi, avec cochon à la broche, saucisses/frites, buvette sur la place du village…



L'après-midi, animation de close-up avec ballons de baudruche et spectacle de magie, maquillage gratuit pour les enfants, et toujours les manèges gratuits pour tous !





Voilà, un week-end rassembleur, plein de convivialité, de sourires et de bonne humeur aux dires de tous, avec un dernier mot, oui, il faut rajouter que l'ensemble de ces manifestations ne pourrait avoir lieu sans le concours des bénévoles du Comité des Fêtes de la commune, qui sont toujours présents quand il le faut et qui sont heureux d'apporter joie et animation dans Limeyrat !

Le secrétariat du Comité des Fêtes

DECORATIONS ET ILLUMINATION DE FIN D'ANNEE

Tous les ans, à l'approche de Noël, le bourg de Limeyrat se pare
de décorations et illuminations sans cesse renouvelées.
Cette année, la cabane de la bascule, qui en aura vu de toutes sortes au gré des manifestations,
accueillait la maison des lutins.
Merci à tous ceux qui participent à cet embellissement !















